



—  
**CONTRIBUTION**  
—

# **Le fait transfrontalier entre Auvergne-Rhône-Alpes et la Suisse lémanique**

NOVEMBRE 2025



## Le CESER en quelques mots...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lequel il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



## Préambule

Connecteur avec le monde, le bassin lémanique constitue une réelle métropole fonctionnelle parmi les plus dynamiques en Europe. Il est placé à cheval sur une frontière séparant deux systèmes économiques et sociaux très différents, l'un ayant du mal à se départir de la centralisation, l'autre fédérant des Etats plaçant l'attractivité au dessus de tout.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes tout entière en bénéficie en termes de développement économique et d'emploi. La dynamique économique est si forte que les flux transfrontaliers quotidiens ont perdu leur dimension encore assez locale dans les années 2010 pour atteindre aujourd'hui une dimension régionale .

Mais cette richesse présente le revers de la médaille avec des tensions et des défis majeurs à relever notamment en matière d'emplois, de ressources foncières, de capacités de logement à prix abordable, de flux de mobilités ; défis dont les projections démographiques laissent présager une complexification croissante.

Le CESER représentant la société civile organisée d'Auvergne-Rhône-Alpes ne pouvait pas laisser dans l'ombre cette problématique majeure pour l'avenir de la région.

A travers l'audition de nombreux acteurs de terrain , français et suisses, il décrypte d'abord les fondements historiques et économiques du fait transfrontalier et apporte une lisibilité sur les modalités opérationnelles de sa gouvernance et de son financement .

Il cible ensuite les trois défis majeurs de l'emploi, du foncier et des mobilités pour lesquels les réponses à apporter sont incontournables pour développer les nombreux autres champs indispensables de coopération par exemple en matière culturelle ou environnementale. Pragmatisme des pistes de solutions, anticipation pour dégager une vision commune , souci de cohésion sociale et d'équité transfrontalière : tels sont les principes sur lesquels le CESER fonde ses recommandations pour bâtir un avenir partagé dépassant les difficultés liées à la frontière.

Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes



CONTRIBUTION

---

2025-21



**Présidente de la commission 8**

Mme Nassira GUERROU



**Rapporteure**

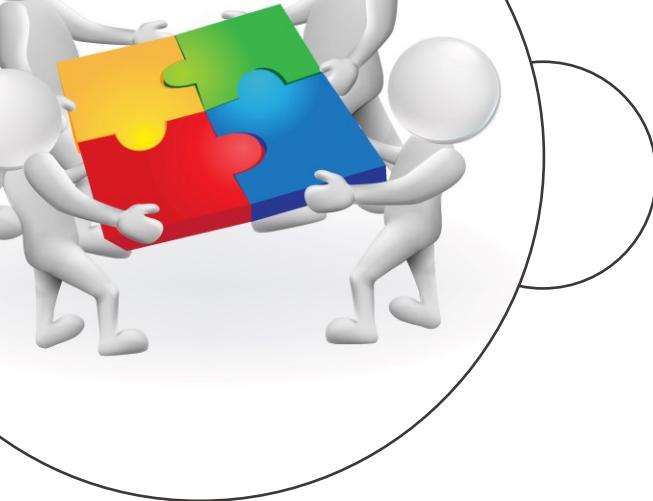
Mme Laëtitia PLANCHE

# SOMMAIRE

<b>Introduction .....</b>	<b>7</b>
<b>La construction d'une coopération transfrontalière.....</b>	<b>12</b>
<b>La gouvernance suisse : une construction fédérale et démocratique contrastant avec le modèle centralisé français.....</b>	<b>12</b>
► Une genèse politique fondée sur l'alliance et la subsidiarité .....	12
► Un fédéralisme institutionnalisé et une démocratie directe.....	13
► Neutralité, attractivité et gouvernance internationale .....	13
► Une relation prudente avec l'Union européenne.....	13
► Un cadre institutionnel stable et propice à l'investissement.....	14
<b>Les données actuelles de l'effet frontière franco-suisse .....</b>	<b>15</b>
<b>Une réelle problématique régionale.....</b>	<b>17</b>
<b>Entre « mille-feuille » français et « saucisson » suisse : une gouvernance complexe .....</b>	<b>18</b>
<b>Les défis à relever.....</b>	<b>23</b>
<b>Emploi et formation dans le bassin transfrontalier franco-lémanique..</b>	<b>24</b>
► Une attractivité économique qui creuse les écarts .....	24
► Une vulnérabilité accrue en période de crise .....	26
► Des tensions croissantes sur la formation et la fidélisation des compétences.....	27
► Une formation française au service du système suisse .....	28
► Des difficultés de fidélisation et de maintien dans l'emploi .....	28
<b>Foncier et logement : tensions croissantes dans un territoire sous pression.....</b>	<b>29</b>
► Une croissance démographique soutenue, mal absorbée .....	29
► Un marché immobilier en tension extrême.....	29
► Des inégalités territoriales et sociales marquées .....	30
► Des réponses locales innovantes mais insuffisantes.....	31
► Une coopération transfrontalière à renforcer .....	31
► Conclusion et pistes de réflexion .....	31
<b>Mobilités dans le bassin lémanique.....</b>	<b>32</b>
► Une croissance démographique et des flux pendulaires en	

# SOMMAIRE

forte hausse .....	32
► Le Léman Express : colonne vertébrale d'une mobilité durable et intégrée .....	33
► Vers une mobilité multimodale et décarbonée .....	35
► Les projets de développement .....	36
► Des besoins et des difficultés subsistent, malgré les avancées .....	37
► Le défi d'une vision territoriale partagée .....	37
<b>Les recommandations du CESER .....</b>	<b>38</b>
Recommandation 1 Côté français, mettre en place une gouvernance régionale lisible et portant une voix commune .....	39
Recommandation 2 Constituer une base de données partagée pour bâtir une vision commune large dans l'espace et le temps .....	40
Recommandation 3 Développer une approche pragmatique dépassant les contraintes réglementaires .....	41
Recommandation 4 Assurer la cohésion sociale par une meilleure répartition des ressources et une fiscalité adaptée .....	43
<b>Conclusion .....</b>	<b>45</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>46</b>
<b>Contributeurs .....</b>	<b>48</b>
<b>Remerciements .....</b>	<b>50</b>
<b>Déclaration des groupes .....</b>	<b>52</b>
<b>Résultats des votes .....</b>	<b>56</b>
<b>Contacts .....</b>	<b>64</b>



# Introduction

## Contexte



En 2013 déjà le CESER Rhône Alpes posait la question d'un destin commun entre Rhône Alpes et le bassin lémanique.

Il montrait alors combien le bassin lémanique a construit un positionnement pour devenir la zone la plus dynamique du pays le plus compétitif du monde, et combien il s'agit d'un connecteur avec le monde et une tête de réseau pour les territoires.

En bref, une vraie métropole fonctionnelle, la « *mater polis* » des Grecs anciens.

Sa réalité se constate mais ne se décrète pas.

Cette métropole est de fait polycentrique (Genève, Lausanne, Vevey-Montreux...) et dépasse largement la cité de Calvin. Elle est centrée non pas sur l'urbain mais sur un lac. Ceci démontre clairement combien il ne faut pas confondre métropole fonctionnelle et mégapole agglutinant la population. Le terme de métropole y est cependant ignoré des ressortissants du bassin lémanique.

En 2013, le CESER Rhône Alpes avait analysé le thème de la frontière séparant deux systèmes économiques et sociaux très différents. Le phénomène des migrations pendulaires générées par le dynamisme ressortait déjà à proximité de la frontière.

À titre d'exemple, pour l'année 2012 et pour la seule agglomération genevoise, l'observatoire statistique transfrontalier mis en œuvre par l'INSEE et l'Office cantonal statistique de Genève dénombrait 100 000 passages frontaliers quotidiens dont 63 000 français avec autorisations de travail en Suisse, 20 000 fonctionnaires internationaux et 20 000 suisses résidant en France.

L'espace transfrontalier de proximité paraissait encore limité à une bande territoriale de quelques dizaines de kilomètres et ne s'étendait pas à l'espace régional. Le CESER Rhône Alpes avait alors encouragé les acteurs à poursuivre et amplifier une énergie importante déployée pour maximiser les atouts et limiter les contraintes de l'effet frontière.

Considérant cet enjeu alors encore relativement local en 2013, le CESER Rhône-Alpes avait choisi de concentrer ses recommandations sur les relations entre espaces régionaux au-delà de la bande transfrontalière.

Il avait investigué nombre de thématiques pour faire masse critique entre bassin lémanique et Rhône-Alpes de façon à peser sur la scène internationale. Les champs de collaboration les plus pragmatiques ont ainsi été abordés en matière d'innovation industrielle, de tourisme, de transports, de finance, de formation... En bref le CESER Rhône-Alpes posait la question du destin commun. Il appelait à l'ouverture de solidarités nouvelles entre deux espaces si étrangers et pourtant si proches et complémentaires.

Il appelait cependant à une reprise de la réflexion, ce qui est chose faite aujourd'hui à l'échelle d'Auvergne-Rhône-Alpes, mais dans un contexte renouvelé.

Il ressort aujourd'hui un développement très important du fait transfrontalier qui l'a porté au niveau d'une véritable problématique régionale, et la nécessité pour le CESER de le prendre en considération.

Le bassin lémanique connaît une dynamique toujours parmi les plus fortes en EUROPE<sup>1</sup>. Il s'agit d'une véritable opportunité pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui bénéficie directement de cette proximité en termes de développement économique, d'emploi et d'attractivité.

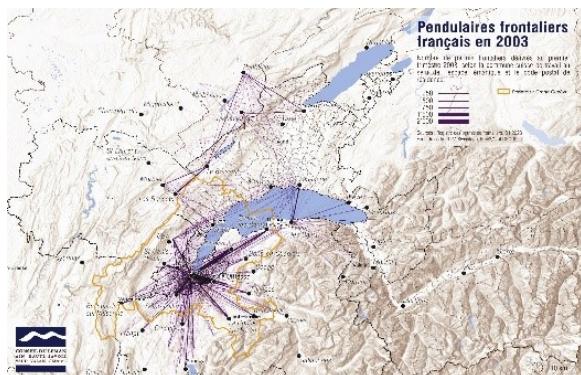
<sup>1</sup> Genevois Français : taux de croissance de 2,1% par an depuis 10 ans ; +8000 habitants/an en moyenne

Ce bassin, centré sur le lac, comporte de nombreux espaces ruraux et est beaucoup plus large que la seule agglomération francogenevoise. Cette dernière présente néanmoins un poids considérable : avec un million d'habitants, c'est la deuxième agglomération de Suisse et d'Auvergne-Rhône-Alpes. Son phénomène de périurbanisation, à ne pas confondre avec la dynamique de métropolisation, avait été traité par le CESER Rhône Alpes en 2013.

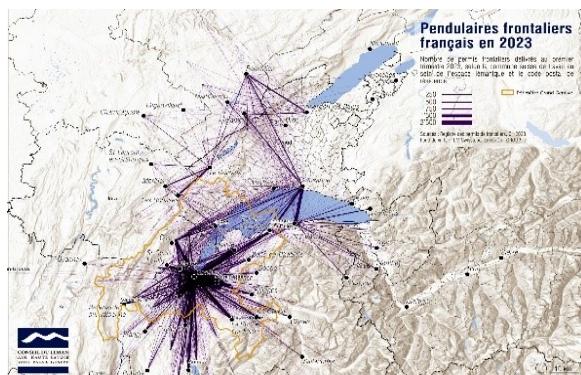
Les flux pendulaires ci-dessous illustrent combien le sujet jadis encore assez localisé il y a une dizaine d'années s'est aujourd'hui étendu à une échelle beaucoup plus large

## CARTE DES FLUX PENDULAIRES FRONTALIERS FRANÇAIS<sup>2</sup>

○ 2003



○ 2023



Légende :



Selon les projections, l'extension de l'aire d'attraction de Genève est loin d'être terminée avec une croissance économique suisse continue et des projections démographiques à horizon 2050 vertigineuses.

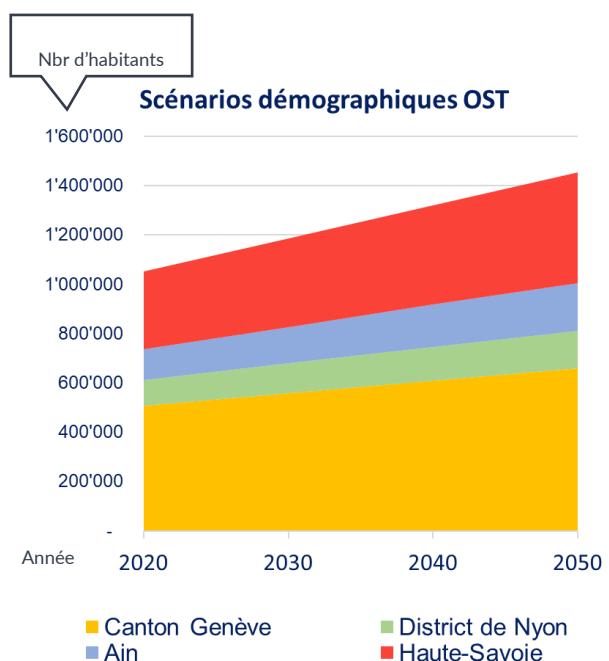
En effet, selon l'INSEE<sup>3</sup> entre 2020 et 2050 la progression est estimée entre 200 000 et 400 000 habitants supplémentaires dans le territoire constitué du Canton de Genève, du district de Nyon et du Genevois français (dont 199 000 dans le Genevois français dans le scénario le plus haut).

Au-delà de ce périmètre d'analyse statistique, le fait frontalier concerne de plus en plus la Savoie, l'Ain, voire l'Isère et le Rhône.

Malgré le ralentissement observé de la progression démographique, les territoires doivent relever le défi d'anticiper les évolutions à venir et d'adapter leurs aménagements territoriaux nécessaires pour garantir la qualité de vie des habitants des territoires concernés et réussir l'attractivité.

Les impacts sont multiples : mobilité, formation, environnement, énergie, emploi, foncier, développement économique...

S'il n'est pas le seul, le Conseil Régional est indéniablement un acteur incontournable de ces évolutions à venir.



<sup>2</sup> Source : registre des permis de frontaliers Conseil du Léman

<sup>3</sup> Source : Observatoire Statistique Transfrontalier : Projections démographiques de l'Espace transfrontalier genevois à l'horizon 2050

## Périmètre : repères cartographiques et chiffres clés

Pour la bonne compréhension des données présentées, il est essentiel d'intégrer en préalable le positionnement des territoires considérés.

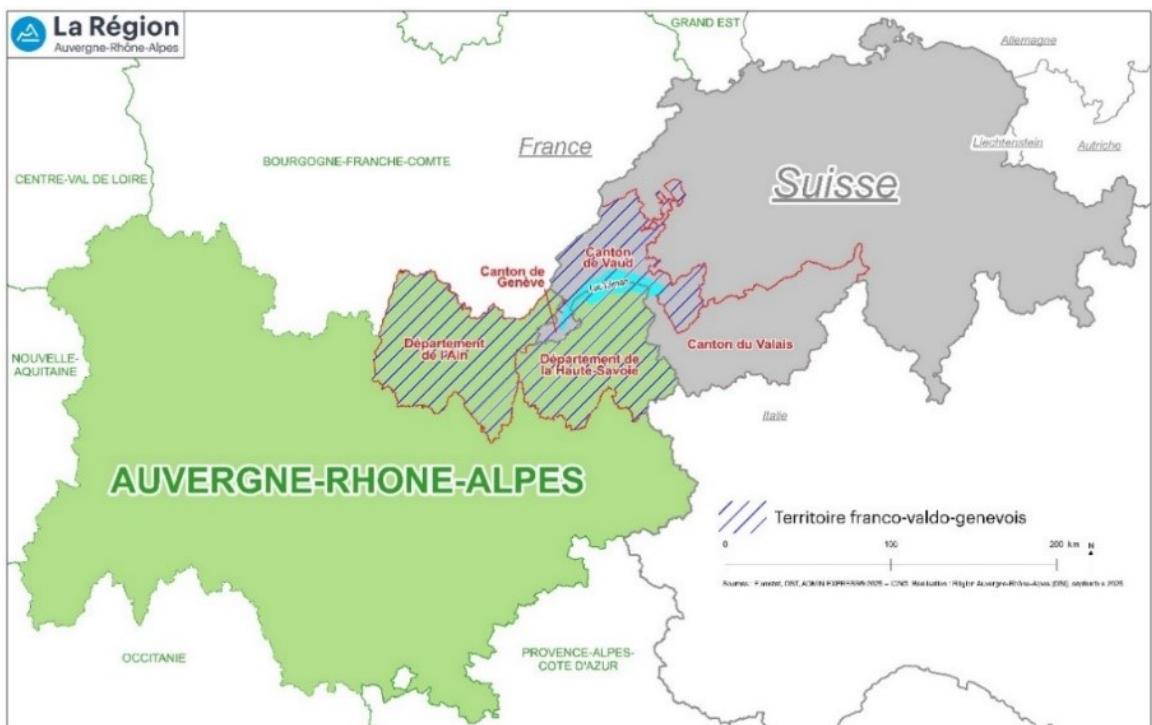
L'étude a dû composer avec un « patchwork » de sources énonçant de nombreux périmètres politiques et statistiques, compliquant les comparaisons.

Les deux cartes ci-dessous permettent de synthétiser les échelles d'analyse :

# **L'échelle macro régionale des entités politiques** de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et ses deux départements riverains du Léman d'une part, de la Suisse et ses trois Cantons lémaniques d'autre part.

L'enclavement du Canton de Genève au sein de la France est manifeste.

Les poids relatifs de ces entités politiques sont à relever.



### Quelques chiffres

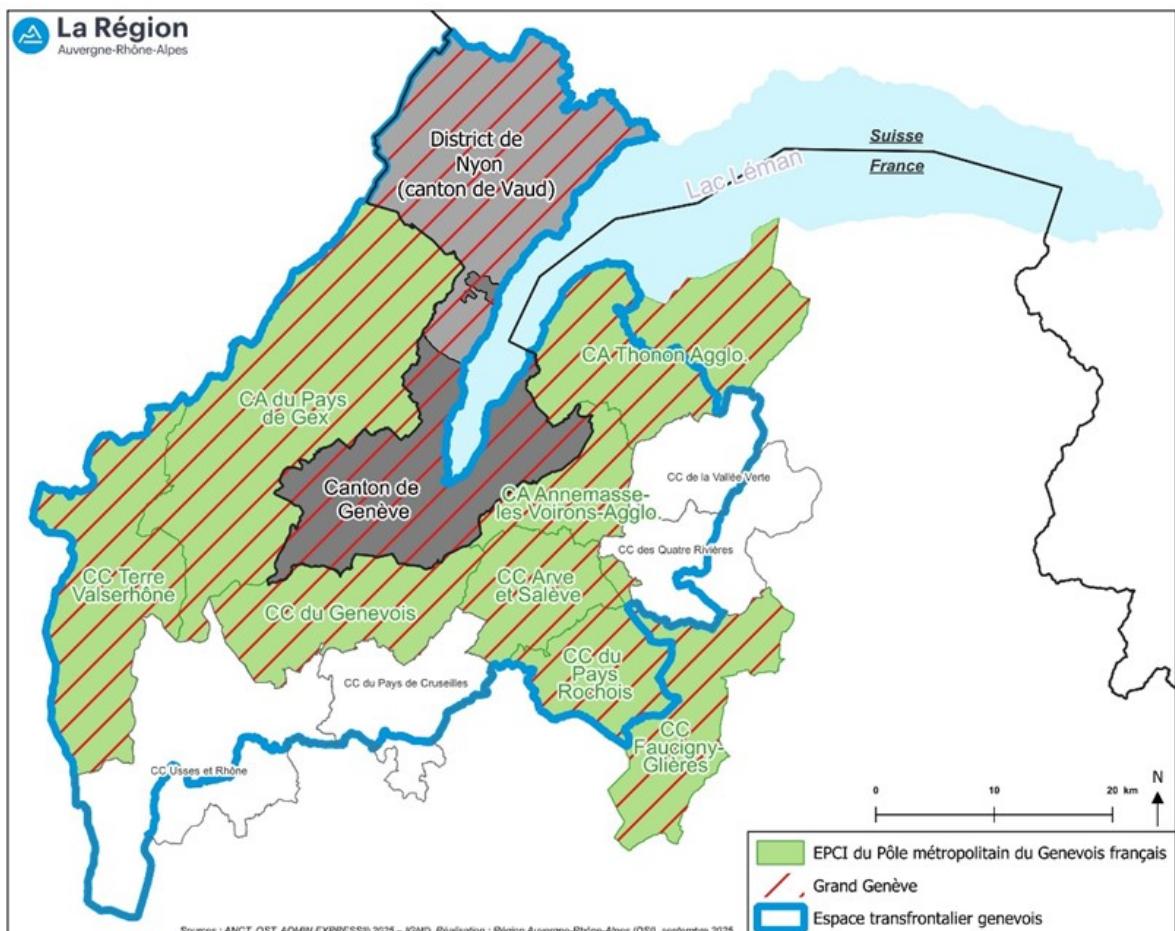
Territoire	Haute-Savoie	Ain
Superficie	4 890 Km <sup>2</sup>	5 762 Km <sup>2</sup>
Population	835'200 hab	673'000 hab
Budget	1,4 Md Euro	770 Md Euros
PIB/hab	36,700 Euros	30,000 Euros

Territoire	Canton de Vaud	Canton du Valais
Superficie	3 212 Km <sup>2</sup>	5 224 Km <sup>2</sup>
Population	855'100 hab	371'000 hab
Budget	11,6 Md CHF	4,7 Md CHF
PIB	71 Md CHF	21,2 Md CHF

## # L'échelle infrarégionale des territoires du franco-genevois.

On distingue :

- Une entité statistique, l'espace transfrontalier genevois,
- La structure de coopération politique du **Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) Grand Genève** regroupant le Canton de Genève, le district vaudois de Nyon et le rassemblement des EPCI du francogenevois dans un pôle métropolitain.



Territoire	Région Auvergne-Rhône-Alpes
Superficie	69 711 Km <sup>2</sup>
Population	8'114'400 hab (2021)
Budget 2024	4,4 Md Euro
PIB (2023)	269 Md Euros

Territoire	Genève
Superficie	282 Km <sup>2</sup>
Population	517'802 hab (2022)
Budget (2024)	11 Md CHF
Territoire	Suisse
Superficie	41 284 Km <sup>2</sup>
Population	8'776'000 hab (2022)
PIB	781 Md CHF

## Enjeux

La relation d'interdépendance entre les deux pays, déjà bien connue mais particulièrement mise en lumière lors de la crise sanitaire du COVID-19, a des impacts à de nombreux niveaux. Il est essentiel de préciser que **ces enjeux sont différents en fonction de la zone concernée** : le Canton de Genève, avec ses 650 000 passages de douane par jour sur 100 km de frontières, n'a pas du tout les mêmes problématiques que les Cantons de Vaud ou du Valais.

À titre d'illustration, les mouvements pendulaires domicile-travail quotidiens, qui sont majeurs, atteignent 150 000 personnes pour Genève, 45 000 pour Vaud et 5 500 pour le Valais.

Si les outils de coopération sont nombreux et les bénéfices multiples, ils ne doivent pas occulter un grand déséquilibre qui semble s'accentuer d'année en année. Ainsi, l'attractivité de la Suisse, dont les salaires sont de l'ordre de 2,7 fois ceux de la France (avec un taux de change qui lui est actuellement très favorable), implique des externalités négatives importantes.

Parmi les nombreux enjeux de coopération, le CESER a fait le choix de se concentrer sur 3 axes, tous étroitement liés, auquel s'ajoute la question transversale de la gouvernance entre les acteurs.

### 1 L'emploi et la formation

La zone impactée fait face à une difficulté croissante pour recruter et fidéliser du personnel qualifié. L'accès aux **services publics et privés** est un sujet majeur, et un focus spécifique sera fait sur la **santé** (personnel soignant, accès aux soins, formations...).

D'autres enjeux impactant découlent de l'attractivité suisse pour les emplois. Ainsi des formations sont payées par la France mais bénéficient ensuite à la Suisse. En outre, la question de l'indemnisation du chômage des travailleurs transfrontaliers en France est à appréhender.

### 2 Le foncier et le logement

L'attractivité génère une pression foncière de plus en plus forte et difficile à soutenir.

Dans un contexte de limitation des zones à artificialiser les logements sont devenus inaccessibles pour une majorité d'habitants et le foncier est très disputé entre les différents usages (agriculture, industrie, habitat, infrastructures...).

Les inégalités qui en découlent s'en retrouvent exacerbées, essentiellement pour les personnes rémunérées en euros.

### 3 Les mobilités

Les trajets domicile travail sont de plus en plus longs (en distance et en temps de parcours).

Ces flux soulèvent des questions de saturation des infrastructures de transport, de coordination des politiques de mobilité durable et de planification urbaine partagées entre les deux pays.

## Question



Comment agir face aux impacts de l'attractivité grandissante du bassin lémanique afin d'assurer une coopération équilibrée et pérenne ?

## Démarche

Cette contribution est le fruit de multiples auditions d'acteurs français et suisses menées par la commission en charge des coopérations internationales, de l'Europe et des Fonds structurels.

En première partie sont appréhendés les fondements du fait transfrontalier sur le bassin lémanique et la construction d'une coopération.

En seconde partie sont analysés les trois axes retenus par l'assemblée qui sont autant de défis interdépendants à relever. Puis viennent les recommandations du CESER.

Le CESER souligne que **cette contribution n'a pas vocation à couvrir la totalité des champs de coopération franco-suisse**.



À titre d'exemple, la ressource en eau a fait l'objet de très importantes négociations depuis 2011, aboutissant à deux accords signés le 4 septembre 2025 à Genève entre la France et la Suisse :

- # l'un pour mettre en place une commission cadre de coopération apportant une vision commune sur la gestion des eaux transfrontalières du Rhône de façon à coordonner la trentaine d'instances déjà actives et à identifier les défis de cette gestion ;
- # l'autre pour gérer le niveau du Léman à l'aide de cellules franco-suisses de gestion de crise (sécheresse et crues) dès lors que des seuils critiques seraient atteints.

Le CESER estime donc que cette question aurait pu faire l'objet d'une étude à part entière.

**La gouvernance suisse :  
une construction  
fédérale et démocratique  
contrastant avec le  
modèle centralisé  
français**



01

## La construction d'une coopération transfrontalière

**Deux pays, deux systèmes.**

L'un marqué par une histoire multiséculaire de centralisation, et une stratification récente et enchevêtrée de pouvoirs locaux.

L'autre, fédération d'Etats jaloux de leurs spécificités, plaçant l'attractivité au-dessus des priorités, et laissant au peuple souverain le dernier mot. Ceci se traduit de part et d'autre de la frontière par des écarts de revenu qui n'ont pas cessé de croître et d'engendrer de nouveaux flux frontaliers, exacerbés par ailleurs par la valeur refuge du franc suisse. Le phénomène est tout particulièrement sensible pour le Canton de Genève enclavé dans le territoire français. La réalité des flux et de leur projection traduise une tache d'huile à dimension de plus en plus régionale en Auvergne Rhône Alpes. Elle appelle une gouvernance et des financements transfrontaliers nécessairement complexes mais opérationnels, à adapter pour répondre aux défis de demain.

La comparaison entre la France et la Suisse met en lumière deux trajectoires historiques et politiques profondément distinctes, qui se traduisent aujourd'hui par des modèles culturels et de gouvernance répondant à des logiques bien distinctes.

Ainsi, il est essentiel de comprendre l'évolution historique de la Suisse pour bien saisir à la fois les différences structurelles et culturelles avec la France et entre les Cantons.

### ► **Une genèse politique fondée sur l'alliance et la subsidiarité**

Alors que la France s'est construite autour d'un processus de centralisation étatique amorcé dès l'Ancien Régime, la Suisse s'est constituée par **agrégation volontaire de cantons souverains**.

Dès 1291, le pacte du Grütli entre Uri, Schwytz et Unterwald inaugure une tradition d'alliance entre entités autonomes, sans création d'un État central. Ce modèle fédératif se consolide en 1815 avec la reconnaissance internationale d'une Confédération de 22 cantons, liés par un pacte unique mais conservant leur indépendance.

## Auprès du Léman, trois États fiers de leur histoire bien distincte et sans réelle gouvernance commune.

On désigne par Suisse lémanique les trois Cantons suisses riverains du lac.

Ils constituent des entités dotées de leur Constitution propre, intégrées comme des Etats fédérés de la Suisse depuis 1815 sous l'égide des Puissances européennes vainqueurs de Napoléon.

On ne peut comprendre l'attachement de ces trois Etats à leur singularité que par un rappel du poids de l'histoire :

### ☛ Le Pays de Vaud :

ancien territoire savoyard devenu colonie bernoise (« pays sujet ») de 1475 à 1798 puis « libéré » par les troupes françaises.

### ☛ le Valais :

longtemps dominé par les haut valaisans germanophones organisés en une fédération de dizaines indépendante de la Suisse et colonisant le Bas Valais romand, ancienne possession savoyarde (également « pays sujet » comme le Pays de Vaud).

### ☛ la République de la cité genevoise :

longtemps isolée au bord d'un lac savoyard puis francosuisse mais jamais conquise ni vassale. C'est avec le départ des troupes napoléoniennes que Genève demande son entrée dans la Confédération. Les Grandes puissances accordent à la demande du Genevois Pictet de Rochemont l'adjonction à la Ville-Etat de six communes françaises et 24 communes sardes. Aujourd'hui quasi enclavés au sein de territoires français, les Genevois tiennent toujours à leur appellation de République et Canton et sont fiers de porter haut leur cité à l'échelle internationale.

## ► Un fédéralisme institutionnalisé et une démocratie directe

La Suisse se distingue par une organisation politique fondée sur le **fédéralisme intégral** depuis la Constitution de 1848.

Chaque canton dispose de compétences étendues en matière législative, fiscale et administrative. Le pouvoir fédéral, incarné par le Conseil fédéral (gouvernement collégial de sept membres), est limité et repose sur la coopération entre les cantons et les deux chambres parlementaires : le Conseil national (chambre du peuple) et le Conseil des États (chambre des cantons).

La démocratie suisse repose également sur des mécanismes de **participation directe des citoyens**.

Depuis les Constitutions de 1874 et 1891, les instruments du référendum et de l'initiative populaire permettent aux citoyens de contester une loi ou de proposer une modification constitutionnelle.

Ce modèle renforce la souveraineté populaire et limite le pouvoir des élus, contrastant avec le système représentatif français où le référendum reste une prérogative présidentielle.

## ► Neutralité, attractivité et gouvernance internationale

La **neutralité perpétuelle**, reconnue en 1815 par les puissances européennes, constitue un pilier de la gouvernance suisse.

Elle a permis au pays de préserver ses infrastructures lors des conflits mondiaux, favorisant le développement d'un secteur financier robuste et d'une économie tournée vers l'international.

Genève en particulier s'est affirmée comme une capitale mondiale de la gouvernance multilatérale, incarnant le rayonnement international de la Suisse. Ville du droit humanitaire et de la paix, elle accueille depuis le XIXe siècle des institutions majeures telles que la Croix-Rouge, la Société des Nations (SDN) puis l'Organisation des Nations Unies (ONU).

En 2024, les organismes internationaux y emploient près de 30 000 personnes, renforçant son rôle de capitale mondiale de la gouvernance.

## ► Une relation prudente avec l'Union européenne

La Suisse entretient une relation singulière avec l'Union européenne.

Après la chute de l'Union soviétique et la baisse des bénéfices suisses résultant de la neutralité, la question de l'adhésion à l'Espace économique européen en 1992 est posée mais refusée par votation populaire.

Après dix ans de crise relative, la Suisse privilégie des accords bilatéraux sectoriels adoptés en 2000 et appliqués dès 2002.

Ces accords ont permis un redécollage économique significatif, notamment à Genève, dont le PIB est passé de 35 à 56 milliards de francs entre 2002 et 2021.





La réévaluation du franc suisse en 2015 par la Banque nationale suisse (+30 % par rapport à l'euro) a renforcé son statut de valeur refuge, creusant l'écart salarial avec la France.



En 2024, le salaire minimum genevois atteint 4 500 €, soit 2,7 fois celui de la France à qualification égale.

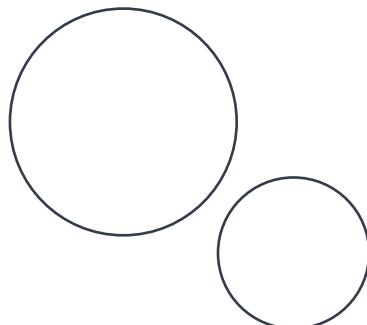
Ainsi, cette approche pragmatique permet à la Suisse de bénéficier des avantages du marché européen tout en préservant sa souveraineté.

Toutefois, les négociations sur le renouvellement des accords-cadres- Suisse/Union européenne illustrent les tensions entre intégration économique et indépendance politique.

Suspendue en 2021 puis reprise en 2024, la négociation permet aujourd'hui un texte renforçant la coopération dans douze domaines.

L'accès de la Suisse à des programmes européens et au marché intérieur serait facilité, contre un versement annuel important au budget de l'Union.

Cet accord est soumis à consultation par le Conseil fédéral de juin à octobre 2025, mais sa ratification - probablement à long terme - reste incertaine.



## Les fondements de l'attractivité suisse : entre héritage historique et stratégie économique

L'attractivité de la Suisse repose sur une combinaison unique de facteurs historiques, institutionnels et économiques qui ont permis au pays de se positionner comme un acteur majeur sur la scène internationale, tout en conservant une forte stabilité interne.

### ► Un héritage historique favorable à l'innovation et à la prospérité



Dès le Moyen Âge, la Suisse bénéficie d'une position géographique stratégique sur les grands axes commerciaux reliant l'Italie du Nord aux Flandres.

Cette situation favorise l'accumulation de capitaux et l'essor de cités dynamiques - notamment protestantes qui attirent des entrepreneurs fuyant les persécutions religieuses en France.

Ces migrations ont contribué à l'émergence de secteurs d'excellence tels que la banque, l'horlogerie, la joaillerie ou encore l'industrie, posant les bases d'une tradition industrielle et d'une culture de l'innovation. Les relations complexes avec la France, au 17<sup>e</sup> puis au début du 20<sup>ème</sup> ont favorisé par ailleurs le secret bancaire.

La neutralité perpétuelle, déjà évoquée précédemment, a également joué un rôle déterminant. Elle a permis à la Suisse d'échapper aux destructions des conflits mondiaux, préservant ses infrastructures et son appareil productif. Genève - dont l'aéroport est resté intact - a pu rapidement se repositionner comme plateforme internationale dès 1945, après plusieurs années de fermeture stricte de la frontière.

### ► Un cadre institutionnel stable et propice à l'investissement

La Suisse a su développer des « conditions cadres » particulièrement attractives :

- **Stabilité juridique et politique**, renforcée par le fédéralisme et la démocratie directe.
- **Partenariat social et valorisation du travail**, avec un coût du travail compétitif pour les entreprises et avantageux pour les salariés.

- **Formation professionnelle duale** et qualité du capital humain.
- **Fiscalité avantageuse**, avec un impôt sur les sociétés à 14 % à Genève contre 25 % en France.
- **Multilinguisme** et infrastructures performantes.
- Ces éléments contribuent à une forte compétitivité économique, notamment dans les cantons lémaniques (Genève et Vaud), qui concentrent une part importante des investissements européens en Suisse.

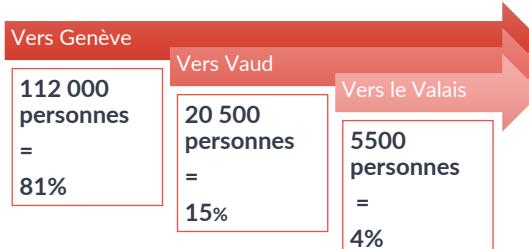
## Les données actuelles de l'effet frontière franco-suisse

Depuis la Seconde guerre mondiale, on observe un recours croissant à la main d'œuvre extérieure, avec des modalités différentes selon les Cantons

La compétitivité est forte dans le Pays de Vaud ou dans le Valais comme à Genève, avec un recours cependant très différencié soit à la main d'œuvre française résidente en Suisse soit à la main d'œuvre en mouvement pendulaire (française ou non) et résidente en France.

A noter que les pendulaires frontaliers français ne constituent qu'une partie des flux pendulaires : selon la réglementation européenne, un travailleur frontalier exerce son activité dans un autre Etat que son Etat de résidence « où il retourne en principe chaque jour, ou au moins une fois par semaine ». Il a un permis de travail frontalier (permis G).

Flux de frontaliers au départ d'Auvergne-Rhône-Alpes vers les trois Cantons lémaniques en 2024 se répartit comme suit :



Source Canton de Genève



On relève le poids relatif dominant des flux frontaliers en relation avec le Canton de Genève.

Par conséquent, ceci conduit le CESER à attacher une attention particulière au fait frontalier dans l'agglomération genevoise.

**Pour Vaud et Valais, les flux pendulaires français -en expansion- restent minoritaires.**

Dans le Pays de Vaud, qui compte 850 000 habitants selon les données cantonales, on dénombre 57 000 résidents français permanents et 45 000 frontaliers, pour partie habitant l'arc jurassien de l'Ain au Doubs et pour partie habitant la Haute Savoie et utilisant souvent le bateau entre Thonon-Évian et Lausanne.

 La main d'œuvre frontalière représente 9% de la population active du Canton de Vaud. Les Vaudois ne ressentent pas la nécessité d'aller recruter côté français selon Laure Coussot<sup>4</sup>, mais acceptent volontiers les compétences extérieures.

Dans le Valais (370 000 habitants) le flux de frontaliers issus de France reste faible : il représente 5500 personnes qui passent la frontière à Saint Gingolph.

A noter qu'à regret le CESER n'a pas réussi à organiser un échange avec des représentants valaisans.

**Le cas de Genève est particulier du fait de son enclavement relatif au sein du territoire français et d'un phénomène de métropolisation très prononcé.**

Considérons l'agglomération binationale du Grand Genève et ses 1 100 000 habitants et 536 000 emplois.

Cette agglomération intègre :

- Le Canton de Genève (45 communes)
- Le très dynamique district de Nyon (47 communes appartenant au canton de Vaud) à l'interface entre Genève et Lausanne,
- Le pôle métropolitain du Genevois français (117 communes de Divonne à Thonon).

source pôle métropolitain.

<sup>4</sup> Audition de Laure Coussot, déléguée aux affaires transfrontalières du Canton de Vaud.

## Le Canton de Genève

### Quelques chiffres

Il compte 526 000 habitants, dont 42% non suisses de 190 nationalités et, 360 000 emplois dont 240 000 emplois résidents dans le Canton.

Sur le canton de Genève on observe un flux quotidien de 150 000 personnes dont 115 000 frontaliers actifs, 20 000 suisses résidant en France et 15 000 fonctionnaires internationaux.



Le fait majeur est le triplement de ce flux pendulaire en 20 ans et un quasi-quadruplement du flux de frontaliers avec permis de travail G.

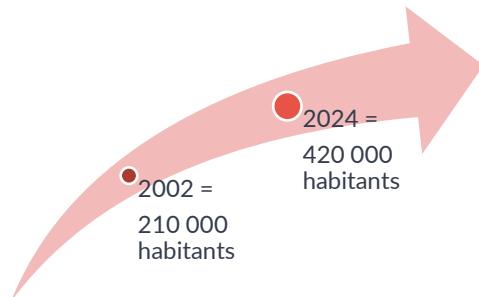
Le permis G consiste en une autorisation de travail frontalier pour les ressortissants des États tiers qui sont domiciliés dans la zone frontalière étrangère et qui travaillent dans la zone frontalière Suisse.

Les frontaliers doivent retourner au moins une fois par semaine à leur domicile principal.

Il se distingue du permis L (= courte durée) et du permis B (= de séjour).

## Le Genevois français

Selon le pôle métropolitain, il s'agit de l'un des territoires les plus dynamiques d'Europe, les mobilités étant très fortes à la fois au niveau des départs et des arrivées, et ce malgré un ralentissement très récent.



Croissance démographique = +2.1% soit environ 8000 habitants par an pendant 10 ans.

A la différence de Vaud et du Valais, Genève est une métropole binationale.

Selon l'atlas du Grand Genève, le mouvement des frontaliers est parti à la hausse de 1998 à 2003 avant de connaître un palier lors des années 2003-2006 de morosité économique, puis une progression de 30% de 2006 à 2011.

Ce mouvement se généralise dans les classes moyennes : selon Sébastien Colson<sup>5</sup>, les CSP+ sont passés de 55% en 2015 à 44% en 2022.

On observe même des refus de poste qualifié en France au profit d'un poste non qualifié en Suisse.



Un quart des ménages de Haute Savoie a désormais un revenu suisse.

A noter que ces flux pour le travail sont loin de couvrir l'ensemble des passages quotidiens de 660 000 personnes aux frontières de l'agglomération du Grand Genève (y compris district de Nyon) : le motif loisirs demeure essentiel dans une agglomération fonctionnant comme bassin de vie.

### Evolution des flux de frontaliers avec permis G vers le Canton de Genève<sup>6</sup>

1960	1974	2001	2024
2 400	25 000	32 000	112 000

<sup>5</sup> Journaliste au Dauphiné Libéré, auteur de « Et au milieu passe une frontière »

<sup>6</sup> Source, Sébastien COLSON

Dans Et au milieu passe une frontière, Sébastien Colson souligne combien cette explosion de la demande côté suisse a généré côté français un double effet :

- ⇒ **de booster de richesse** (taux de création d'emploi dans le Genevois français deux fois supérieur à la moyenne nationale selon le pôle métropolitain). L'économie présentielle y est très importante, dont ¼ des emplois dans les centres commerciaux. Dans certains domaines l'imbrication avec la Suisse est majeure. Ainsi les producteurs de lait en France sont assimilés comme suisses dans les Laiteries Réunies de Genève et résistent à la pression foncière.
- ⇒ **de mise au défi de la cohésion sociale** par le creusement d'inégalités et la mise sous tensions des territoires. C'est la dynamique de l'emploi qui permet de fait de préserver l'ascenseur social.

Il estime qu'il s'agit des deux faces d'une même médaille dans un rapport de dépendance - concurrence. Le phénomène frontalier est de fait facteur d'équilibre et de déséquilibre. Le pôle métropolitain confirme cette appréciation en montrant le découplage des dynamiques population/emploi de part et d'autre de la frontière, conduisant à une interdépendance sans convergence.

## Une réelle problématique régionale

L'évolution passée des flux pendulaires et les projections démographiques assez vertigineuses sur l'espace du Grand Genève (+ 200 000 à + 400 000 habitants en 30 ans) posent de vrais défis à une large échelle territoriale, relevés par exemple par Claude Haegi<sup>7</sup>.

Le sujet est devenu majeur pour la Collectivité Région et pour la Préfecture de Région.

« 10% des actifs d'Annecy travaillent à Genève »

Catherine MINOT, Directrice de l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie

Les scénarios de l'observatoire statistique sont largement inspirés des tendances actuelles, dont la rupture n'est pas encore avérée.

Ces projections démographiques permettent d'appréhender les effets probables du vieillissement de la population, dont les impacts sont majeurs : offre de soin, équipements publics adaptés au troisième âge et au handicap, avec les emplois associés.

L'observatoire statistique développe dès à présent des analyses sur ces questions<sup>8</sup>.

Quelques que soient les scénarios, il faudra conjuguer les besoins liés d'une part à la croissance démographique (écoles à agrandir, transports à développer), et d'autre part au vieillissement.

Il convient d'anticiper ces évolutions en maximisant les atouts et en réduisant au mieux les externalités négatives du fait transfrontalier.

Cet état de fait oblige des communes et des intercommunalités à gérer des services et compétences supplémentaires ce qui crée un gros déséquilibre.

« On compte 1M€ de budget de fonctionnement supplémentaire sur les 20 dernières années sur le territoire d'après la Cour des comptes »

Cédric PELLEVAT, sénateur

Il est vrai cependant que certains experts (David Talerman<sup>9</sup>, David Guffroy<sup>10</sup>, Thierry Baglan<sup>11</sup> auditionnés par le CESER) tempèrent cette crainte, considérant que :

- La Genève internationale connaît aujourd'hui des difficultés avec de nombreuses suppressions d'emplois en liaison notamment avec la politique américaine et le contexte géopolitique international (remise en question des organisations internationales et du multilatéralisme...) ;
- Les projections statistiques de l'emploi sont toujours très difficiles à établir ;
- Le protectionnisme suisse demeure toujours possible ;
- Genève ne veut pas être une ville de bureau.

<sup>7</sup> Président de la FEDRE et ancien Conseiller d'Etat

<sup>8</sup> Pour aller plus loin : Observatoire statistique transfrontalier, synthèse 2023 Projections démographiques de l'Espace transfrontalier genevois à l'horizon 2050

<sup>9</sup> Coach Emploi & Expatriation en Suisse - Auteur de « Travailler et vivre en Suisse »

<sup>10</sup> Président d'EUREX suisse et expert-comptable

<sup>11</sup> Président de l'association Courant 812

## Entre « mille-feuille » français et « saucisson » suisse : une gouvernance complexe

Comme nous l'avons expliqué précédemment, les systèmes politiques français et suisses sont très différents, avec :

- ▶ **Trois niveaux en Suisse**, à savoir la commune, le Canton et l'Etat fédéral.

La prépondérance de l'intervention revenant au Canton, véritable Etat doté de l'essentiel des prérogatives. S'y ajoute le district pour Vaud et le Valais mais pas à Genève.

Sur les questions transfrontalières sont présents surtout les représentants du Canton et dans une moindre mesure du niveau fédéral, notamment pour ce qui regarde les accords avec l'Union européenne.

- ▶ **Six niveaux en France**, (communes, intercommunalités, EPCI, départements, régions) avec une place importante pour l'Etat qui fait prévaloir sa compétence en matière de politique extérieure ainsi que sur les sujets régaliens et une présence de tous les niveaux de collectivités locales au nom du principe de non-tutelle de l'un sur l'autre et de la répartition des compétences.

On évoque parfois les termes de « millefeuille français » et de « saucisson suisse », avec cependant une organisation souvent jugée plus efficace côté suisse que côté français.

En effet, chaque Canton suisse est un Etat disposant de sa Constitution et de sa capacité financière et décisionnelle relativement forte au sein du dispositif fédéral. Il peut intervenir seul et avec une grande stabilité face à nombre d'interlocuteurs souvent changeants côté français, qu'ils soient élus de collectivités territoriales françaises sans grande marge de manœuvre budgétaire ou qu'ils représentent un Etat encore assez jacobin malgré les lois de décentralisation.



Sébastien Colson parle pour la France de « galaxie des institutions ».

Il faut certes noter le progrès important accompli par le rassemblement de huit intercommunalités françaises depuis une dizaine d'années dans le **Pôle Métropolitain du Genevois Français** dont la cohérence de la parole est aujourd'hui unanimement reconnue.

Il a pour rôle de construire des politiques publiques pour répondre aux enjeux et défis du Genevois français, et plus largement du Grand Genève, avec domaines prioritaires : la transition écologique, les mobilités, l'aménagement du territoire et le développement économique.

Mais on constate aussi que le dialogue a lieu le plus souvent entre une partie suisse représentée par le Canton avec son Gouvernement de 7 conseillers d'Etat et une partie française qui doit associer le pôle métropolitain, l'Etat, la Région et les départements. Soulignons aussi l'asymétrie entre un Canton de Genève au budget 12 fois supérieur à celui de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour une population 20 fois moindre.

Les parties en présence ont cependant su se doter de nombreux outils de coopération, avec **de multiples instances dont nous ne citerons que les trois principales** :



Le comité régional franco-genevois (1973)

Il regroupe les Cantons de Genève et de Vaud, les Préfectures de la région Rhône-Alpes, de l'Ain et de la Haute-Savoie, la Région Rhône-Alpes ainsi que les Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et l'Association régionale de coopération des collectivités du genevois (ARC)

Il est chargé de définir les stratégies communes de la région franco-genevoise et d'impulser des projets d'intérêt commun. Par exemple, avec la présence des Etats, il traite des questions de santé ou échange sur les sujets régaliens (foncier, emploi, ...).



Le Conseil du Léman (1987)

Rassemblant les Cantons de Genève, de Vaud et du Valais, les Départements de l'Ain et Haute-Savoie, ils y collaborent sur des thématiques d'économie, de mobilité, d'environnement et de culture.



Dans l'actualité, un dysfonctionnement de gouvernance<sup>13</sup>

### La récente « discourtoisie diplomatique » du Canton de Genève sur la scolarisation

Le 11 juin 2025, le Canton de Genève a annoncé unilatéralement sa décision de ne plus scolariser les enfants de frontaliers à partir de 2026. Les élèves déjà scolarisés à l'école publique genevoise pourront terminer le cycle d'enseignement en cours ou, au secondaire II, poursuivre leur cursus jusqu'à obtenir le titre visé.

Cette décision concerne plus de 2 500 élèves (au 1<sup>er</sup> degré, en secondaire et dans le supérieur) dont 83 % seraient binationaux. La majorité de ces élèves (hormis ceux continuant leur scolarité dans l'enseignement privé) devrait être accueillie dans les établissements français, générant brutalement une charge financière estimée à 27 M€ pour la France, et par conséquent une économie équivalente réalisée par Genève. Le transfert de charge, notamment pour la formation de jeunes qui travailleront ensuite en Suisse, est mal perçu côté français.

Un travail de recensement a immédiatement été lancé afin d'identifier les communes les plus touchées, évaluer les capacités d'accueil et organiser la réponse de l'Éducation nationale.

Ce n'est pas une première : le Conseil d'Etat genevois avait déjà décidé en 2018 du principe de scolarisation des élèves frontaliers sur leur lieu de domicile, mettant en place des dérogations limitées au 1<sup>er</sup> degré.

Le propos du CESER n'est pas de traiter cette question sur le fond, mais de souligner les conséquences et la forme d'une annonce faite par communiqué de presse simultanément à une rencontre avec des élus français au cours de laquelle le sujet n'a pas été abordé. Cette annonce a été qualifiée côté français de « discourtoisie diplomatique ».

Selon la MOT :

« *Cette situation illustre les enjeux des zones frontalières et la nécessité de solutions concertées entre la France et la Suisse pour garantir la continuité scolaire et la stabilité des territoires concernés* ».

Le Groupement de Liaison pour la Coopération Transfrontalière (GLCT) du Grand Genève rassemble le Canton de Genève, le Genevois français et le District de Nyon.

Porté à l'échelle du bassin de vie, il organise le développement de l'agglomération franco-valdo-genevoise dans ses trois domaines de compétence : la mobilité, l'aménagement du territoire et l'environnement.



À noter la production par le grand Genève du document d'orientation **Vision Territoriale Transfrontalière<sup>12</sup>** sans portée juridique mais servant de socle aux planifications française, vaudoise et genevoise.

### De nombreuses autres structures existent sur des thématiques particulières.

Elles évoluent selon les besoins, comme par exemple le comité international de protection des eaux du Léman CIPEL, le centre de coopération policier et douanier ...

L'ensemble est considéré comme relativement avancé au regard de la coopération transfrontalière aux frontières françaises, mais offre assurément des marges de progrès pour relever les défis de demain, surtout au titre de la collaboration entre acteurs français.

<sup>12</sup> <https://www.grand-geneve.org/vision-territoriale-transfrontaliere/>  
<sup>13</sup> Auditions de Cyril Pellevat et Sébastien Colson le 13 juin 2025

Des acteurs français, (inclusant la préfète, l'ambassadrice, des députés, le pôle métropolitain du Genevois français...) ont imaginé les voies et moyens de recours contre le règlement genevois.

Certains ont appelé à une réforme de la gouvernance du GLCT (Groupement local de coopération transfrontalière), observant que ses compétences sont limitées et qu'aucune instance ne centralise les enjeux du Grand Genève, ce qui peut conduire à des décisions fragmentées, souvent contraires à l'esprit de coopération faute d'organisation centralisée et politique.

Lors d'une rencontre le 19 septembre 2025 avec l'ambassadrice de France en Suisse et la préfète de Région, le Conseil d'Etat de Genève « a entendu les doléances des autorités françaises à ce sujet et a regretté l'absence d'une information proactive à leur intention en amont de la prise de décision. Il a cependant réaffirmé le maintien du dispositif prévu »<sup>14</sup>.

## Pour faire face aux charges publiques liées au fait frontalier, quelle couverture par les recettes fiscales des fonds frontaliers ?

Dès la fin des années 60, avec la croissance de plus en plus rapide des effectifs de frontaliers, est apparue la question de la montée en puissance des charges publiques (écoles, crèches, gymnases, ...) dans le pays de résidence de nouveaux habitants ; ceci alors que le standard international de l'OCDE<sup>15</sup> prévoit un paiement de l'impôt direct dans l'autre pays, le pays d'emploi.

Pour faire face, il a été décidé entre les Pays des accords bilatéraux. Aucune règle européenne commune n'existant, les accords diffèrent entre la Suisse et chacun de ses voisins. Pour la France, il existe deux accords bilatéraux avec la Suisse intéressant Auvergne-Rhône-Alpes. Ils sont certes sans valeur de traité, mais cependant toujours respectés.

Ils observent un mécanisme inverse :

### ► Pour le Canton de Genève

L'accord France Suisse du 29 janvier 1973 est spécial pour le canton de Genève et les collectivités de l'Ain et de Haute Savoie. Il ne modifie pas le principe de l'OCDE d'un versement de l'impôt au pays d'emploi, c'est-à-dire au Canton de Genève (prélèvement à la source).

Pour dédommager les deux départements, communes et intercommunalités françaises des charges d'infrastructures et services publics mis à disposition de ces habitants, le Canton leur verse une enveloppe représentant 3,5% de la masse salariale brute des frontaliers ; Bercy (agence centrale du Trésor) assurant la caisse sans en profiter, cas quasi exceptionnel.



Cette enveloppe appelée **Compensation financière genevoise** (CFG) a représenté 386 M€ en 2024<sup>16</sup> et 416 M€ en 2025.

Elle croît régulièrement, accompagnant la courbe d'augmentation du nombre de frontaliers.

<sup>14</sup> Pour en savoir plus : Scolarisation des élèves domiciliés hors canton: le Conseil d'Etat a reçu l'ambassadrice de France en Suisse et la préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes | ge.ch

<sup>15</sup> art 17 al 1 CDI-F

<sup>16</sup> Source : Pôle Métropolitain du Genevois Français

## Montant de la compensation financière genevoise versée de 2010 à 2025

De 2010 à 2024, selon le Canton de Genève, les collectivités concernées de l'Ain et de la Haute Savoie ont encaissé 4,4 milliards d'euros.



Source : Canton de Genève

La destination de la CFG est réglée par accord entre collectivités dans le cadre du principe de libre administration des collectivités locales. La clé de répartition Haute Savoie/Ain est globalement de l'ordre de  $\frac{3}{4}$  contre  $\frac{1}{4}$ .

Les communes sont bénéficiaires au prorata du nombre de permis frontaliers, elles reçoivent globalement 55% de l'enveloppe. Annemasse, Annecy, St Julien en Genevois viennent en tête.

Plusieurs EPCI émargent également. Par ailleurs les Départements utilisent ces fonds surtout pour des investissements structurants dans les collèges, les transports, les services d'incendie et secours, l'eau et l'assainissement.

Les communes et les départements tiennent beaucoup à ce mécanisme qui leur confère la maîtrise de ces fonds sans interférence du ministère de l'économie et des finances, contrairement aux autres impôts.



Certains intervenants ont exprimé au CESER le besoin d'une meilleure information pour comprendre le fléchage des fonds et leur utilisation.

De plus, depuis la création de la CFG en 1973, les compétences allouées aux départements ont largement évolué et été redistribuées (vers les intercommunalités, la Région...). Cet outil financier est donc questionné sur son adaptation aux besoins du terrain qui eux aussi évoluent. Des discussions sont d'ailleurs en cours au moment de l'écriture de ce rapport entre le Canton de Genève, la Région et les départements concernés.

### ► Pour les cantons de Vaud et du Valais

Un accord franco-suisse du 11 avril 1983 concerne ces deux Cantons ainsi que six autres Cantons (Berne, Soleure, Bâle ville, Bâle campagne, Jura, Neuchâtel).

La formule déroge au principe de l'OCDE puisque l'impôt est versé non pas au pays d'emploi mais au pays de résidence, la France.

Cette dernière rétrocède alors au lieu de travail c'est-à-dire au Canton d'emploi 4,5% de la masse salariale brute.

Cette formule d'imposition au domicile a été demandée avec insistance par Bercy qui l'applique avec la Belgique, l'Allemagne et l'Espagne. Avec environ 26 000 frontaliers travaillant dans les cantons de Vaud et du Valais, les flux sont bien sûr sans rapport avec la masse des 112 000 frontaliers genevois.

Mais au contraire du dispositif genevois certes complexe et dont la lisibilité comporte des marges de progrès, il ne ressort aucun élément d'appréciation de la couverture des charges publiques par la contribution fiscale locale qu'apportent les frontaliers.



# 02

## Les défis à relever

Ces dix dernières années, et tout particulièrement la crise sanitaire du COVID-19, ont révélé avec force l'interdépendance structurelle entre la Suisse et la France dans le bassin lémanique, où les dynamiques varient fortement selon les cantons concernés.

Si comme nous venons de le présenter les outils de coopération sont nombreux, ils ne suffisent plus à compenser les déséquilibres croissants liés à l'attractivité suisse.

Face à ces tensions, le CESER a choisi de concentrer son analyse sur trois axes stratégiques et interdépendants : l'emploi et la formation, le foncier et le logement, les mobilités.



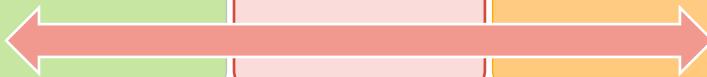
Emploi et formation



Foncier et logement



Mobilités



## Emploi et formation dans le bassin transfrontalier franco-lémanique

Comme nous l'avons démontré précédemment, le bassin lémanique constitue un espace transfrontalier d'une intensité exceptionnelle.

Chaque jour, selon l'office fédéral statistique, fin 2023, sur environ 225 000 travailleurs français franchissent la frontière pour travailler en Suisse<sup>17</sup>, **127 000 concernent les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie.**

### Nombre de frontaliers en Suisse résidant en France et évolution entre fin 2022 et fin 2023 selon le département de résidence

Département de résidence	Nombre de frontaliers en Suisse résidant en France 4T 2022	Nombre de frontaliers en Suisse résidant en France 4T 2023	Evolution sur un an 4T 2023 en nombre	Evolution sur un an 4T 2023 en %	Contribution à l'évolution	Contribution à l'évolution en cumul
Haute-Savoie	91 869	96 371	4 502	4,9%	40,0%	40,0%
Doubs	31 707	33 722	2 015	6,4%	17,9%	57,9%
Ain	28 169	30 052	1 883	6,7%	16,7%	74,6%
Autre	13 034	14 831	1 797	13,8%	16,0%	90,6%
Jura	7 235	7 743	508	7,0%	4,5%	95,1%
Haut-Rhin	38 524	38 963	439	1,1%	3,9%	99,0%
Bas-Rhin	1 004	1 075	71	7,1%	0,6%	99,6%
Savoie	1 496	1 541	45	3,0%	0,4%	100,0%
<b>Total général</b>	<b>213 037</b>	<b>224 298</b>	<b>11 261</b>	<b>5,3%</b>	<b>100,0%</b>	

Source : OFS

Extrait de : URSSAF, recueil statistique décembre 2024

Ce phénomène - en constante progression - illustre l'attractivité du marché suisse mais soulève des défis majeurs en matière d'emploi, de chômage et de formation pour les territoires français concernés.

### ► Une attractivité économique qui creuse les écarts

Le différentiel de salaires entre les deux côtés de la frontière est l'un des moteurs principaux de la dynamique frontalière. Il est important de comprendre deux choses :

- Il n'existe pas un salaire minimum suisse mais plusieurs salaires minimums suisses, selon le secteur d'activité ou l'entreprise. Le peuple a voté la mise en place d'un salaire minimum dans les 5 cantons suivants : Genève, Neuchâtel, Jura, Tessin et Bâle-Ville. En dehors de ces cantons, en Suisse il n'y a pas de salaire minimum hormis ce que proposent les conventions collectives de travail (CCT) .

- La majorité des personnes ne sont pas concernées par un salaire minimum. Ainsi, le salaire moyen à Genève s'élève à 6 074,65 CHF brut.

Néanmoins, à titre d'exemple et pour permettre de bien visualiser les écarts de salaires, nous allons récapituler dans ce tableau le montant du salaire minimum brut genevois en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, en prenant comme référence le taux de change valable au 15 septembre 2025.

À noter que ce montant est fixé en fonction de l'indice des prix à la consommation et est révisé chaque année pour tenir compte de l'inflation.



<sup>17</sup> Source : Mission Opérationnelle Transfrontalière

Le système de calcul des cotisations (à la fois pour l'employé et pour l'employeur) étant très différent entre la France et la Suisse, il apparaît plus factuel de n'indiquer que le salaire brut.

D'autant plus qu'en Suisse les cotisations (et notamment le « 2<sup>ème</sup> pilier » qui correspond aux pensions de retraites) peuvent varier considérablement d'une entreprise à l'autre, allant du simple au double.

Toutefois on peut noter qu'en moyenne les cotisations salariales et patronales en Suisse sont deux fois moins élevées qu'en France.<sup>18</sup>

C'est d'ailleurs pour cela que plusieurs guides et sites internet existent afin d'accompagner et aider les frontaliers dans leurs démarches, avant, pendant et après leur installation.

Pour aller plus loin :

- # [Calcul des charges sociales pour les employeurs - FER Genève](#)
- # [Smic suisse et salaire minimum en Suisse - Travailler en Suisse](#)

Salaire minimum brut	Genève	France
À l'heure	24,48 CHF (= 26,26 €)	11,88 €
Pour 35h	3 713 CHF (= 3 982,30 €)	1 801,80 €
Pour 42h	4 455,36 CHF (= 4 778,51 €)	2 162,16 €

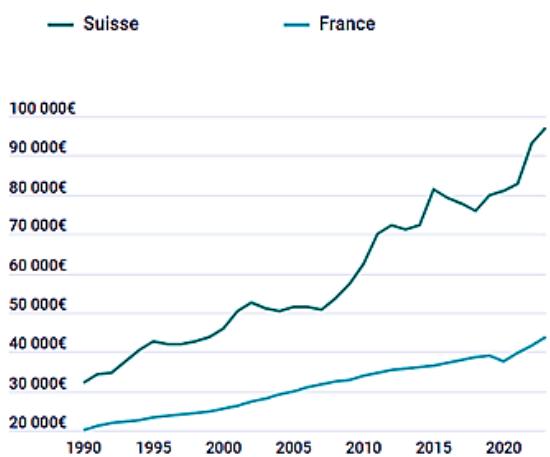
Sources : République et Canton de Genève<sup>19</sup> et le site du Service Public français<sup>20</sup>, 2025

Cet écart se creuse d'autant plus en fonction du cours du franc suisse, largement favorable aux transfrontaliers ces dernières années.

Cette disparité attire une main-d'œuvre qualifiée, notamment dans les secteurs en tension comme la santé, l'industrie ou les services.

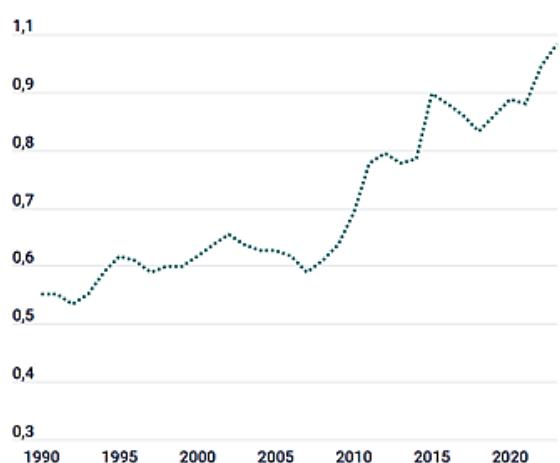
Evolution des salaires annuels moyens par pays et cours du franc suisse contre l'euro (1990-2023\*)

Salaire annuel moyen par pays (en euros courants)



Source : OCDE, comptes nationaux, calculs Unédic

Cours du franc suisse par rapport à l'euro



Lecture : En 2023, 1 franc suisse vaut 1.03€

Source : Banque de France, calculs Unédic.

<sup>18</sup> Selon David TALERMAN, expert de l'emploi et de l'expatriation en Suisse

<sup>19</sup> <https://www.ge.ch/appliquer-salaire-minimum-genevois/montant-calcul-du-salaire-minimum>

<sup>20</sup> <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2300>

Les écarts de salaires entre personnes payées en euros et celles payées en francs suisses sont de plus en plus sources de tensions (exemple de salariés sur un même emploi en télétravail dans le même immeuble).

Dans le Genevois français, cette dynamique a permis une **croissance de l'emploi deux fois supérieure à la moyenne nationale**, avec **118 000 emplois et 19 000 entreprises**<sup>21</sup>.

Toutefois, cette croissance masque des fragilités : faible densité économique, recul de la sphère productive, inégalités sociales croissantes, et dépendance forte au marché genevois.

Si l'industrie haut savoyarde demeure solide par ses qualités d'innovation (microtechnique, décolletage...) elle est à la peine pour attirer la main d'œuvre hors de l'aimant salarial suisse. Or l'industrie crée plus de valeur que l'économie présente.



Selon Sébastien Colson, la bande frontalière de Haute Savoie enregistre plus de 20% de population avec des problèmes de fin de mois contre 12% en moyenne nationale.

Ainsi, les écarts de richesse sont très élevés dans le canton de Genève : l'indice de GINI<sup>22</sup> est comparable à celui du Guatemala : 65 000 personnes reçoivent l'aide alimentaire alors que les fortunes de plus de 10 millions de dollars sont quatre fois plus nombreuses qu'à Paris<sup>23</sup>.

## ► Une vulnérabilité accrue en période de crise

La crise du Covid-19 a révélé la fragilité du modèle transfrontalier. Le **chômage a explosé de +20 % dans le Genevois français**<sup>24</sup>, bien plus que dans d'autres territoires. Cette vulnérabilité est accentuée par le fait que l'indemnisation des travailleurs frontaliers au chômage est majoritairement assumée par l'Unédic française. En effet, les cotisations d'assurance chômage sont versées aux organismes sociaux du pays d'emploi. Or, dans la situation où le travailleur frontalier perd son emploi, il est indemnisé par son pays de résidence qui n'a donc pas perçu de cotisations d'assurance chômage pour financer le versement de son allocation (cf. règlement CE 883/2004 art 65).

La Commission européenne propose de revoir le dispositif pour faire porter par l'État membre qui a perçu les cotisations le versement des allocations si le salarié a travaillé au moins un an.

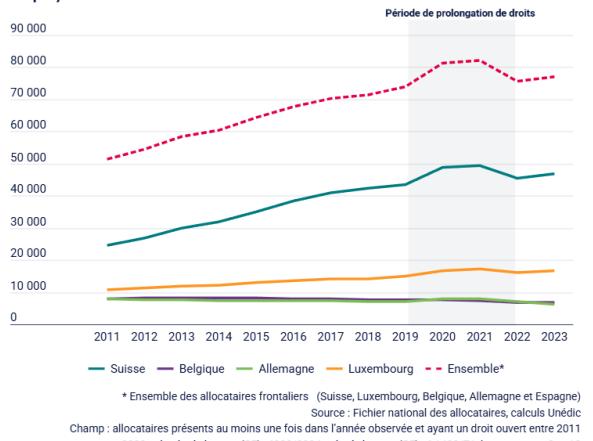


Ce règlement sera-t-il adopté par les Pays de l'Union Européenne ?



Sera-t-il ensuite accepté par la Suisse où une votation peut toujours in fine remettre en cause un accord avec les élus

**Nombre annuel d'allocataires frontaliers indemnisés, selon le pays frontalier**

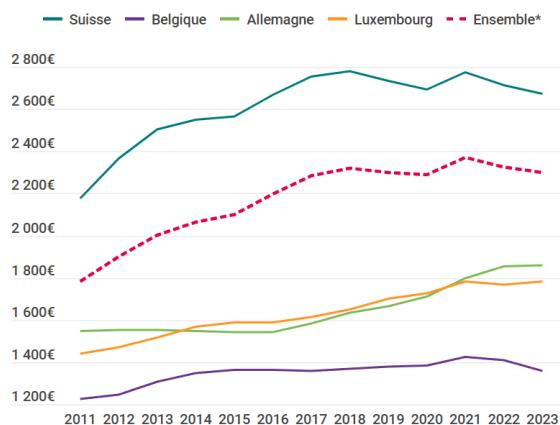


\* Ensemble des allocataires frontaliers (Suisse, Luxembourg, Belgique, Allemagne et Espagne)

Source : Fichier national des allocataires, calculs Unédic

Champ : allocataires présents au moins une fois dans l'année observée et ayant un droit ouvert entre 2011 et 2023 selon le règlement (CE) n°883/2004 et le règlement (CE) n° 1408/71, hors annexes 8 et 10

**Montant de l'allocation théorique brute en euros, selon le pays frontalier**



\* Ensemble des allocataires frontaliers (Suisse, Luxembourg, Belgique, Allemagne et Espagne)

Source : Fichier national des allocataires, Unédic

Champ : Allocation mensuelle théorique versée dans l'année entre 2011 et 2023 ; ARE

<sup>21</sup> Source : Pôle Métropolitain du Genevois Français

<sup>22</sup> L'indice (ou coefficient) de Gini est un indicateur synthétique permettant de rendre compte du niveau d'inégalité pour une variable et sur une population donnée.

Pour aller plus loin : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1551>

<sup>23</sup> Source : Sébastien Colson

<sup>24</sup> Source : audition de Cyril Pellevat

Un système de compensation financière par les États dans lesquels les travailleurs frontaliers ont cotisé est prévu par la réglementation européenne<sup>25</sup>.

Toutefois, chaque année, les dépenses d'indemnisation relatives aux travailleurs frontaliers à la charge de l'Unédic sont très supérieures aux remboursements opérés par les pays frontaliers vers le régime d'assurance chômage français : en 2023, le **surcoût pour l'Unédic atteint 803 M€** (1,0 Md€ de dépenses pour 200 M€ remboursements).

La Suisse est le pays le plus concerné par cette problématique avec un coût de **564 millions d'euros en 2023**, et environ **6,3 milliards cumulés depuis 2011**<sup>26</sup>.

Ce déséquilibre financier est peu compensé par les mécanismes existants.



Considérant que ce sont les frontaliers qui financent le chômage des Suisses - ce qui semble inacceptable - plusieurs pistes de solutions sont évoquées par Cyril Pellevat<sup>27</sup> lors de son audition :

- ⇒ Que l'UE modifie sa réglementation ;
- ⇒ Que la Suisse reverse l'intégralité des cotisations (très peu probable) ;
- ⇒ Que la Suisse prenne les chômeurs en charge ;
- ⇒ Allonger la durée d'indemnisation (équilibre qui serait peut-être le plus simple à mettre en place et semble être un bon compromis pour tout le monde).

Dans tous les cas, il semble que les institutions doivent se concerter et mettre en place une collaboration administrative pour éviter de créer des situations opportunistes entre les deux Etats.

## ► Des tensions croissantes sur la formation et la fidélisation des compétences

La dynamique transfrontalière exerce une pression forte sur les dispositifs de formation français. Les **centres de formation d'apprentis (CFA)** peinent à équilibrer leurs comptes, certaines filières ferment et les jeunes formés partent rapidement travailler en Suisse. Le **secteur de l'usinage de précision**, historiquement lié à l'automobile, est en reconversion vers l'électrique mais souffre d'un manque de main-d'œuvre qualifiée.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, bien que n'ayant plus la compétence directe sur l'apprentissage, tente de soutenir les formations stratégiques.

Des pistes sont évoquées par les employeurs ou les syndicats :

- ⇒ **Aménagement des horaires de travail** pour faciliter la vie familiale ;
- ⇒ **Création de logements dédiés aux agents publics** (hospitaliers, territoriaux, forces de l'ordre) ;
- ⇒ **Clauses d'engagement post-formation** pour inciter les jeunes à rester sur le territoire.

**Un accord entre la Suisse et la France, en vigueur depuis le 1er janvier 2023, autorise jusqu'à 40 % de télétravail par an sans modifier le régime d'imposition des frontaliers.**<sup>28</sup>

<sup>25</sup> La Suisse applique le règlement CE n° 883/2004 depuis le 1er avril 2012.

<sup>26</sup> Source : UNEDIC - L'indemnisation des frontaliers par l'Assurance chômage - octobre 2024

<sup>27</sup> Sénateur de Haute-Savoie, vice-président de la commission des affaires européennes ; Conseiller Régional

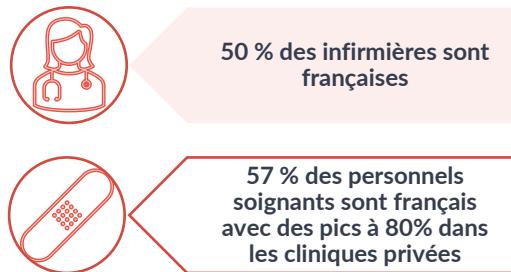
<sup>28</sup> Pour aller plus loin : Impacts du télétravail frontalier : de marginal à indispensable • MOT



## Focus : les professionnels de santé, révélateurs des tensions transfrontalières

Le secteur de la santé illustre de manière emblématique les tensions liées au fait transfrontalier. À Genève, selon l'INSEE 50 % des infirmières et 57 % des personnels soignants sont français, avec des pics à 80 % dans les cliniques privées

A Genève.



Cette dépendance est d'autant plus critique que les fonctions sont **non télétravaillables** et que les **chocs sanitaires** (comme le Covid) ont mis en lumière la vulnérabilité du système suisse en cas de fermeture des frontières.

## ► Une formation française au service du système suisse

En Haute-Savoie et dans l'Ain, **1/5 des formations sanitaires de la région** sont concentrées à proximité de la frontière, pour répondre aux besoins suisses.

Le coût de cette formation est estimé à 4,2 à 4,5 M€ **par an**, pour des professionnels qui, dans **40 % des cas**, partent travailler en Suisse une fois leur diplôme obtenu<sup>29</sup>.

En France en revanche, c'est la pénurie de personnel qui est douloureuse.

Des équipements hospitaliers neufs doivent parfois fermer, avec par exemple 800 lits d'EHPAD inoccupés en Haute-Savoie par manque de personnes, selon le sénateur Cyril Pellevat.

Et c'est bien la qualité des soins qui pâtit de ce manque de main d'œuvre.

Un projet d'**IFSI transfrontalier avec double diplomation** a été envisagé mais n'a pas abouti en raison des obstacles juridiques et fiscaux.

Aujourd'hui, la Région et les cantons suisses reconnaissent la nécessité d'un dialogue structuré pour coconstruire des solutions pérennes.

## ► Des difficultés de fidélisation et de maintien dans l'emploi

En plus des difficultés d'attraction, et indépendamment du fait transfrontalier, il y a un réel enjeu à fidéliser le personnel soignant.

Les conditions de travail, les horaires atypiques, les trajets et le manque de garde d'enfants rendent difficile la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle.

Ainsi, au-delà du salaire, la qualité de vie au travail est centrale dans le choix d'aller travailler en Suisse.

- ● A titre d'exemple, en France une infirmière prend en charge en moyenne 13 patients,
- ● c'est moitié moins en Suisse.

Pour essayer de contrebalancer cet état de fait, des expérimentations locales ont montré leur efficacité : par exemple, la création d'une crèche au CHAL<sup>30</sup> a permis de réduire le manque d'infirmières de 50 % à 3-4 %<sup>31</sup>.

Côté Suisse, certains établissements tentent d'ajuster leurs pratiques : le Canton de Genève, les HUG (Hôpitaux Universitaires de Genève) et les autorités françaises ont conclu un accord en 2024 pour renoncer aux démarchages proactifs de soignants français.

Si ces actions restent limitées, elles montrent qu'une prise de conscience existe et que des leviers commencent à être activés.



29 Source : audition de Ségolène Guichard, Conseillère Régionale déléguée aux formations sanitaires et sociales

30 Centre Hospitalier Alpes-Léman situé à Contamine-sur-Arve, en Haute-Savoie

31 Source : audition de Christian Dupessey, maire d'Annemasse

## Foncier et logement : tensions croissantes dans un territoire sous pression

En toute logique, cette dynamique transfrontalière entre l'Auvergne-Rhône-Alpes et la Suisse lémanique - portée par l'attractivité économique du bassin genevois - engendre une pression foncière et immobilière sans précédent sur les territoires français limitrophes.

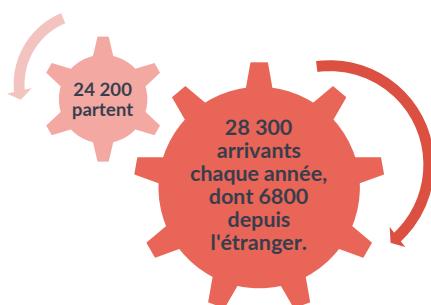
La Haute-Savoie et le Pays de Gex, en particulier, sont confrontés à une hausse vertigineuse des prix, à une pénurie de logements accessibles et à des déséquilibres sociaux et territoriaux qui interrogent la soutenabilité du modèle actuel. Cette problématique a été traitée par ailleurs par le CESER dans sa contribution de septembre 2025 « Sobriété foncière, une opportunité pour la Région »<sup>32</sup>.

## ► Une croissance démographique soutenue, mal absorbée

Avec 866 000 habitants début 2024, la Haute-Savoie connaît une croissance trois fois supérieure à la moyenne nationale (+0,98 % par an entre 2016 et 2021).

Chaque année, 28 300 personnes arrivent, dont 6 800 depuis l'étranger, tandis que 24 200 repartent, illustrant un fort turn-over et une mobilité intense, notamment dans la zone ouest autour de Genève<sup>33</sup>.

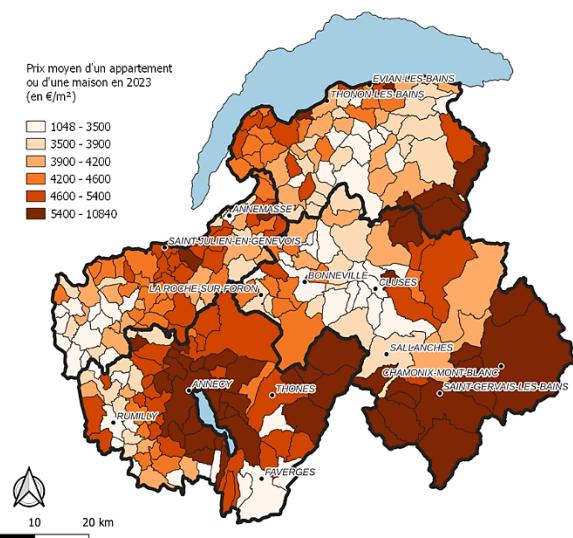
Certaines communes ont vu leur population doubler en quelques années, sans avoir anticipé les besoins en infrastructures, équipements et logements. Pour répondre à la demande, des maisons sont divisées en plusieurs logements - souvent sans planification - d'autant plus que les familles monoparentales représentent désormais plus de 10 % de la population, accentuant les besoins en petits logements.



## ► Un marché immobilier en tension extrême

La Haute-Savoie est aujourd'hui le 5e département le plus cher de France avec :

- **4 660 €/m<sup>2</sup> en moyenne (neuf : 5 659 €/m<sup>2</sup> ; locatif : 17,2 €/m<sup>2</sup>).**
- **Jusqu'à 8 000 €/m<sup>2</sup> en station, 5 500 €/m<sup>2</sup> dans le Genevois, 6 000 €/m<sup>2</sup> à Annemasse.**
- **À Arthaz, selon le maire Cyril Pellevat, le prix du m<sup>2</sup> est passé de 130 à 600 € en 15 ans.**



Source : EPF de Haute-Savoie



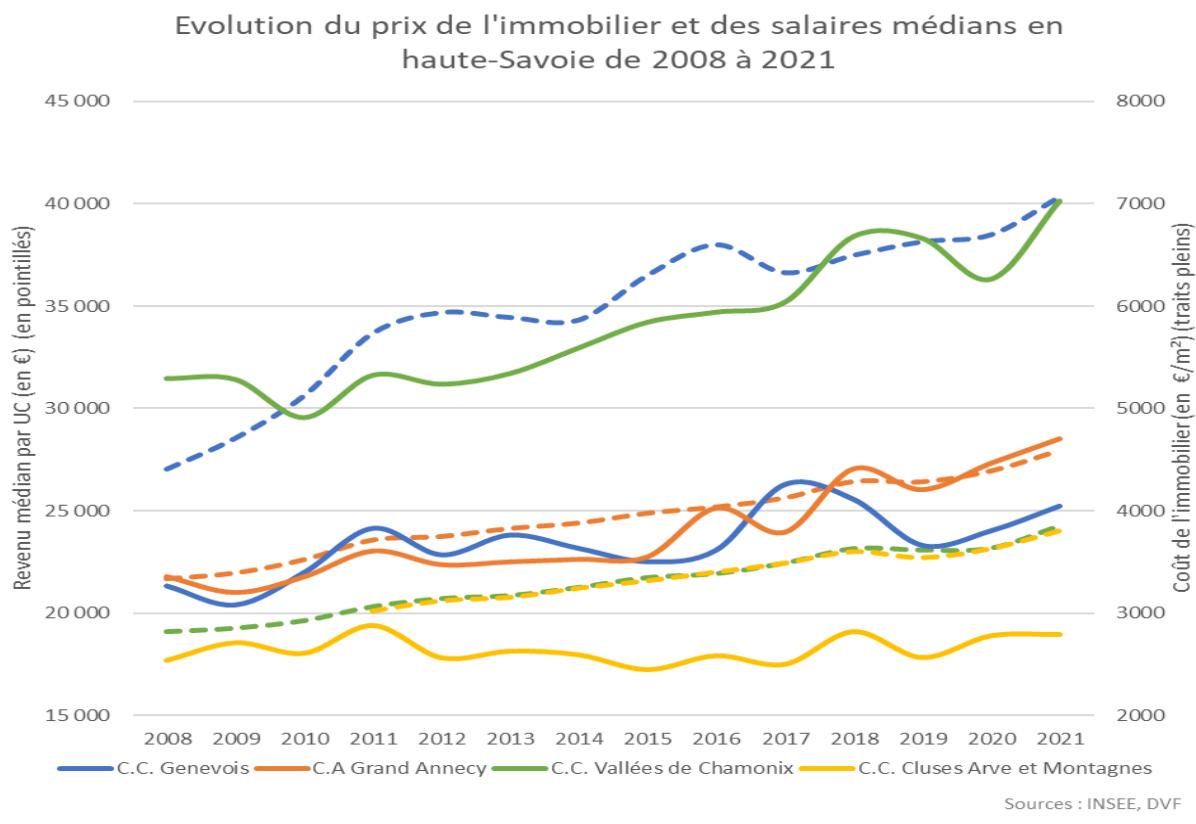
La flambée des prix est alimentée par :

- La proximité de Genève (effet banlieue).
- Un fort tourisme et une population CSP++.
- Une **rétention foncière** : les propriétaires attendent que les prix montent.
- Une **urbanisation divisée par trois en 20 ans**, sous l'effet des lois ZAN et du morcellement des ménages.

<sup>32</sup> Sobriété foncière : une opportunité pour la Région

<sup>33</sup> Source : audition de l'Établissement Public Foncier de Haute-Savoie

**Le marché locatif** est également sous tension, avec des discriminations fréquentes : certains propriétaires ne louent qu'à des personnes payées en francs suisses.



**Légende :** Pointillé = revenu médian ; ligne pleine = coût de l'immobilier

## ► Des inégalités territoriales et sociales marquées

Le département de la Haute-Savoie est marqué par une **fracture sociale croissante** :

- 72 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté (8 % de la population).
- A Annemasse, on compte 18,7% de pauvreté dont 10% de la population gagne moins de 5210 € par an. Le maire, Christian Dupessey, souhaite garantir à chacun le droit d'habiter ce territoire sans renoncer à une typologie de population.
- Le revenu médian dépasse celui de Paris dans 138 communes de Haute-Savoie, mais les agents publics de catégorie C et B restent largement en dessous, malgré les régimes indemnitaire.
- Les collectivités ont de plus en plus de mal à loger leurs agents malgré les primes de vie chère.



La pression sur le logement social est très forte :

- **28 communes sur 30** n'atteignent pas les 25 % de logements sociaux imposés par la loi SRU (seules Cluses et Annemasse y parviennent).
- **9 communes sont carencées** avec délégation du droit de préemption à l'EPF.
- **Le taux de rotation est faible**, les bénéficiaires ne quittant pas leur logement faute d'alternatives.

## ► Des réponses locales innovantes mais insuffisantes

Face à cette situation, plusieurs initiatives ont été mises en œuvre :

### ● **Le Bail Réel Solidaire (BRS)**

Porté par la **Foncière 74**, ce dispositif dissocie le foncier du bâti, permettant de proposer des logements à prix contenu (loyer du foncier : 1 €/m<sup>2</sup>/mois). Il cible les classes moyennes payées en euros, avec une revente encadrée selon les revenus. Malgré les résultats très positifs, il reste trop rare par rapport à la demande.

### ● **La règle des « trois tiers » à Annemasse**

Un tiers de logements sociaux, un tiers de logements libres, un tiers de logements abordables ( $\approx 3\ 000\ €/m^2$ ), via le **Bail Libre Solidaire (BLS)**. Cette politique vise à maintenir une population populaire malgré la pression des promoteurs.

### ● **Logements de fonction mutualisés**

Des expérimentations sont envisagées pour **lier logement et emploi** - notamment pour les agents publics - mais le cadre légal actuel ne le permet pas. L'EPF explore des pistes via le principe de « bon emploi de l'argent public ».



## ► **Une coopération transfrontalière à renforcer**

Selon le sénateur Cyril Pellevat, le Canton de Genève s'était engagé à construire 2 500 logements par an, mais cet objectif n'est atteint qu'une année sur deux.



Sébastien Colson relève quant à lui que la situation s'améliore dans les dernières années avec :

- 3438 logements neufs en 2021 ;
- 3805 en 2022
- 3913 en 2023.

Mais tous deux soulignent combien les projets rencontrent des oppositions locales (votations, préservation de la qualité de vie, surfaces agricoles à conserver) et restent insuffisant pour répondre à la demande.

Si le Grand Genève organise des **assises foncières transfrontalières**, il n'existe pas encore de politique foncière commune.

La nécessité d'une adaptation locale est reconnue de part et d'autre, notamment pour éviter une couronne résidentielle déséquilibrée.

## ► **Conclusion et pistes de réflexion**

Le logement et le foncier sont au cœur des tensions du fait transfrontalier.

L'attractivité du bassin lémanique, si elle n'est pas accompagnée d'une **politique de régulation et de coopération**, risque d'aggraver les inégalités et de compromettre la cohésion territoriale.

### **Pistes à explorer :**

- Flécher une partie de la **Compensation financière genevoise** vers le logement des agents publics.
- Renforcer les outils de régulation foncière (EPF, Foncière 74).
- Expérimenter des **dispositifs transfrontaliers** de logement social ou abordable.
- Intégrer le logement dans les **accords bilatéraux** et les projets Interreg.

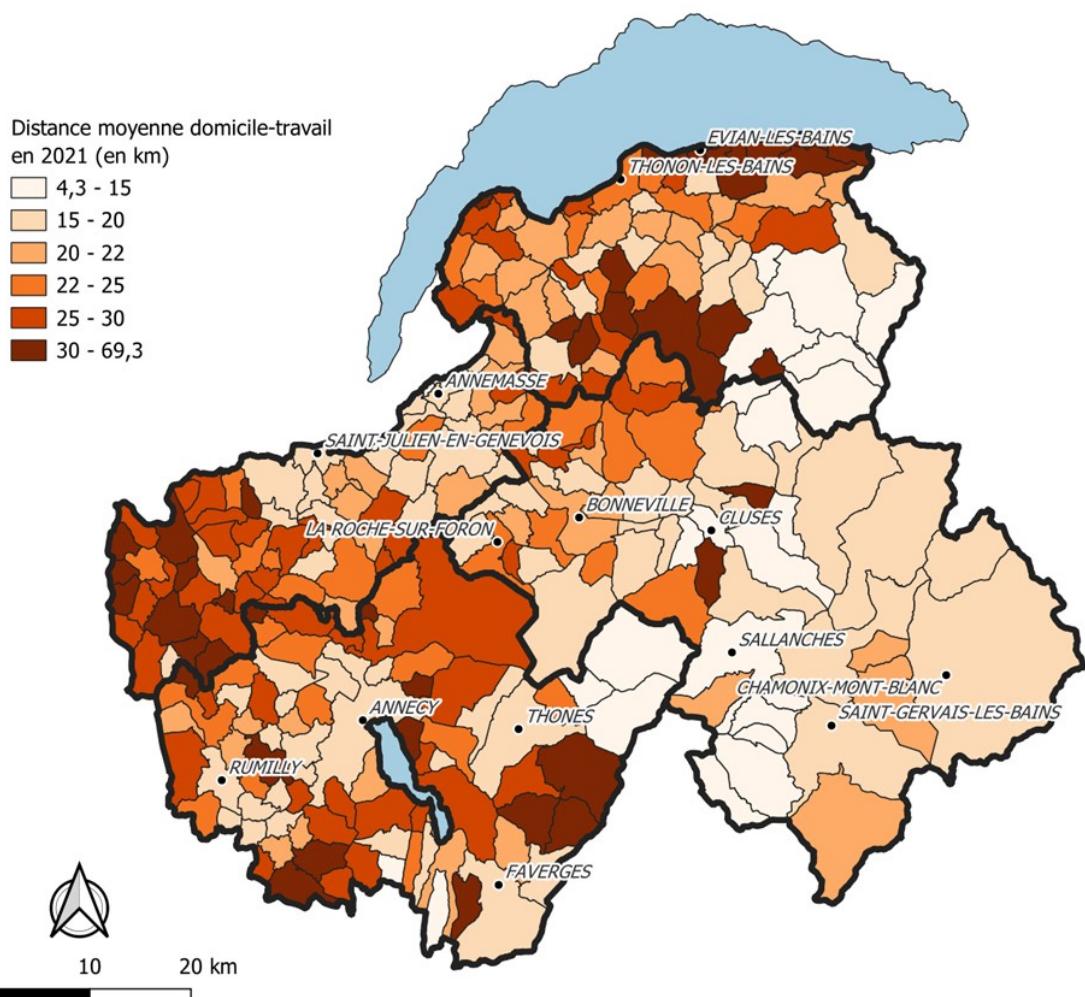
## Mobilités dans le bassin lémanique

En conséquence de cette croissance démographique soutenue et de l'intensification des flux pendulaires déjà présentée, une pression de plus en plus forte pèse sur les infrastructures de transport, avec 4,5 millions de déplacements quotidiens à l'échelle du Grand Genève<sup>34</sup>.

Dans ce contexte, les enjeux de mobilité sont devenus centraux pour garantir à la fois la qualité de vie, la cohésion territoriale et la transition écologique.

### ► Une croissance démographique et des flux pendulaires en forte hausse

Avec plus d'un million d'habitants, le Grand Genève est la deuxième agglomération de Suisse et de la région Auvergne-Rhône-Alpes, sa population ayant augmenté de 300 000 personnes en vingt ans, dont un tiers à Genève et deux tiers côté français. Cette dynamique s'accompagne logiquement d'un allongement des distances domicile-travail, notamment pour les frontaliers qui parcourent en moyenne 32,5 km par jour, soit deux fois plus que les non-frontaliers<sup>35</sup>. Ainsi, depuis 1999 les distances s'allongent de 350 mètres par an.



Source : EPF Haute-Savoie

<sup>34</sup> Source : audition du Conseil Régional

<sup>35</sup> Source : audition EPF Haute-Savoie

Les flux transfrontaliers sont massifs : chaque jour, 1,5 millions de km sont parcourus par les navettes domicile-travail, avec 650 000 passagers par jour sur les 104 km de frontière du canton de Genève<sup>36</sup>.

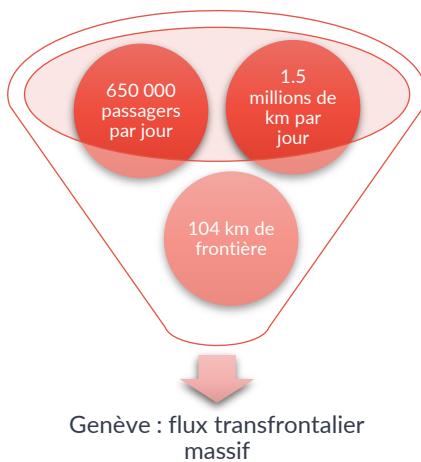
Si la voiture reste le mode de transport dominant, la part des transports collectifs et des mobilités douces progresse, portée par des investissements structurants.

Cette dominance de la voiture individuelle entraîne évidemment de nombreuses conséquences néfastes, à commencer par les embouteillages qui rallongent considérablement le temps de trajet et bien sûr les émissions de CO<sub>2</sub>...

Malgré une légère baisse de la part modale de la voiture chez les travailleurs frontaliers (77 % en 2020 contre 83 % en 2010 d'après une étude de l'INSEE), le nombre total de véhicules en circulation continue d'augmenter en raison de la forte croissance du travail frontalier.

En effet, le nombre de voitures utilisées par les frontaliers a progressé de plus de 42 %, traduisant une hausse significative en valeur absolue même si les flux de transports collectifs se sont accrus eux-mêmes plus rapidement.

Cette dynamique contribue à une pression accrue sur les infrastructures routières et à une augmentation des émissions de gaz à effet de serre : les trajets des frontaliers génèrent en moyenne deux fois plus de CO<sub>2</sub> que ceux des non-frontaliers, soulignant l'urgence de renforcer les alternatives durables en matière de mobilité.



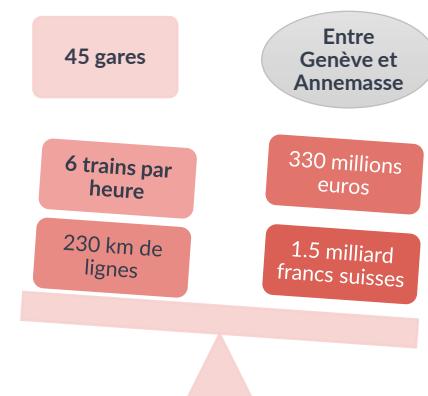
## ► Le Léman Express : colonne vertébrale d'une mobilité durable et intégrée

Mis en service en 2019, le Léman Express (LEX) est le fruit d'une concertation anticipée sur un matériel interopérable entre les deux réseaux et constitue le plus grand réseau ferroviaire régional transfrontalier d'Europe.

Il relie 45 gares sur 230 km de lignes, avec une fréquence de 6 trains par heure entre Genève et Annemasse.

Ce projet emblématique, fruit d'une coopération étroite entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les cantons de Genève et Vaud et l'Office fédéral des transports, a nécessité 1,5 milliard de francs suisses d'investissement côté helvétique et 330 millions d'euros côté français.

Il est constitué de 6 lignes commerciales de RER complétées sur le tronçon central Coppet-Annemasse par 2 lignes « Regio-express ». Une 7<sup>ème</sup> ligne reliant Annemasse à Lancy-Pont-Rouge, avec un accès à l'aéroport, est prévue d'ici fin 2025.

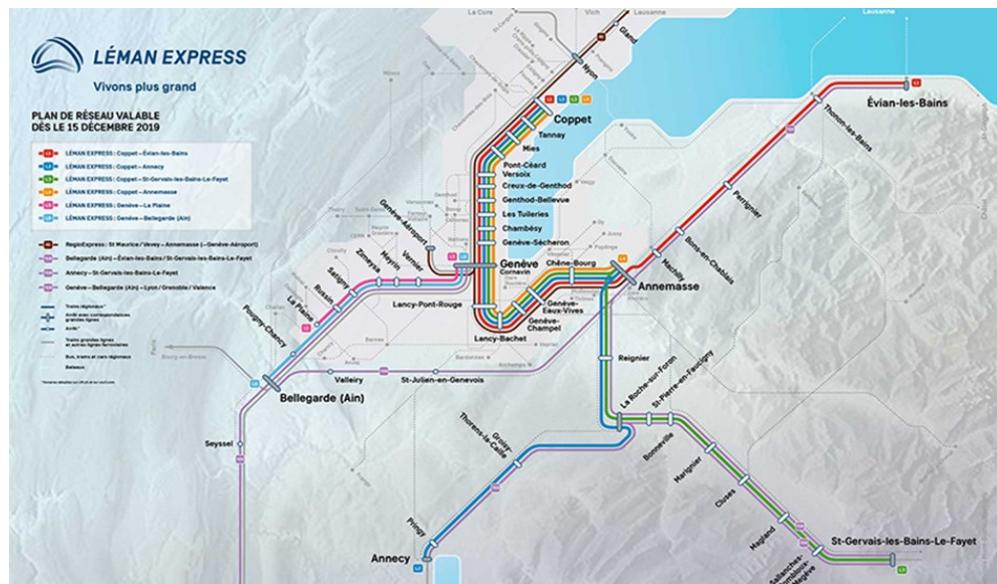


<sup>36</sup> Source : Anna-Karina KOLB, Directrice du service des affaires extérieures et fédérales du Canton de Genève

- LEMAN EXPRESS - Coppet - Évian-les-Bains
- LEMAN EXPRESS - Coppet - Annemasse
- LEMAN EXPRESS - Coppet - St-Gervais-les-Bains-Le Fayet
- LEMAN EXPRESS - Coppet - Annemasse
- LEMAN EXPRESS - Genève - La Plaine
- LEMAN EXPRESS - Genève - Bellegarde (Ain)

- RegioExpress (A) - Maurienne (Annemasse) - Genève-Aéroport
- RegioExpress (A) - Évian-les-Bains - Genève - Le Fayet
- Annemasse - St-Gervais-les-Bains - Le Fayet
- Genève - Bellegarde (Ain) - Lyon / Grenoble / Valence

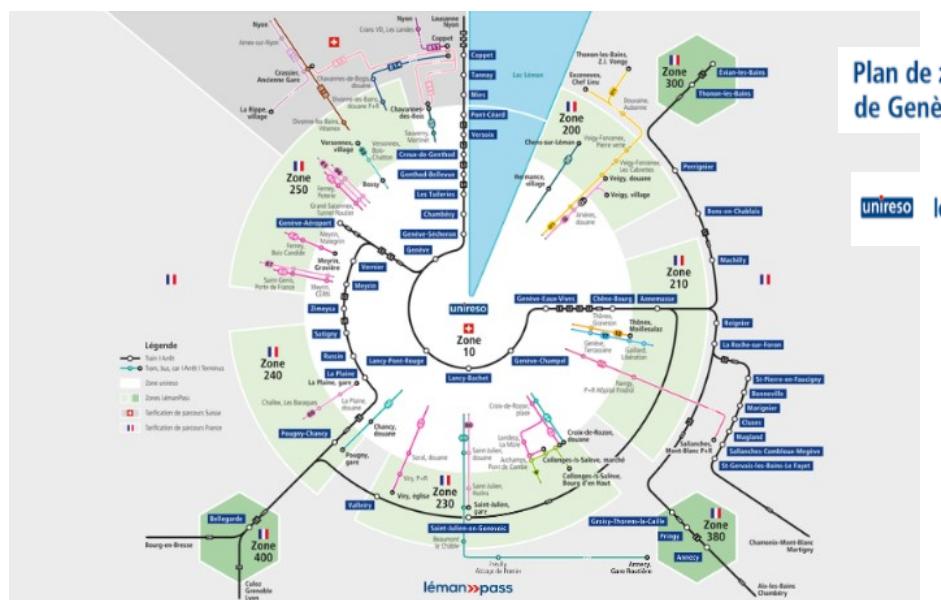
- Transports AggloGenève



Source : Le Léman express

Le succès est au rendez-vous : 70 000 voyageurs quotidiens, soit 40 % de plus que les prévisions initiales. Toutefois, les infrastructures peinent à suivre le rythme de la croissance : le plafond de capacité du Léman Express ayant été atteint cinq ans plus tôt que prévu, révélant un décalage structurel entre les besoins et les réalisations. La coordination pour faire fonctionner des matériels, signalisations, courants électriques...différents a été permise par une forte anticipation. Lémanis filiale commune des deux opérateurs ferroviaires gère avec pragmatisme le travail des cheminots. Ainsi une relève des conducteurs à Annemasse a été décidée pour valoriser les compétences respectives et limiter les surcoûts de formation.

Le Léman Express a permis une baisse de 10 % du trafic automobile sur les axes Thonon/Annemasse - Genève et jusqu'à 42 % à la douane de Thônex-Vallard. Il incarne un véritable changement d'époque, en favorisant le report modal vers le rail<sup>37</sup> et en intégrant une tarification multimodale unique (le Léman Pass) couvrant train, tram, bus et navettes lacustres. Au-delà de l'expérience usager qui s'en trouve largement facilitée, cette tarification unique est un exemple phare de coopération réussie grâce à un système de répartition de recette entre les 10 opérateurs.



Source : <https://www.lemanpass.com/plans/>

<sup>37</sup> Aménagement des gares pour assurer la multimodalité (parkings vélos, P+R, bus de rabattement)

Si ces aménagements bénéficient très fortement aux « pendulaires » qui font le trajet domicile-travail quotidiennement, il convient de noter que ces lignes sont également très utilisées par les voyageurs occasionnels qui représentent d'ailleurs 60% des recettes.

Ainsi, le réseau est également utilisé pour les loisirs, la consommation, les visites amicales et familiales, l'utilisation des équipements et services publics...

Enfin, si ce projet est reconnu comme étant un modèle de collaboration transfrontalière – avec d'excellentes performances de circulation et une satisfaction client très élevée (NPS de 15,1)<sup>38</sup> – il est intéressant de constater que sur les plus de

70 000 déplacements quotidiens sur le réseau, environ les ¾ sont des déplacements **internes à chaque pays.**

Les chiffres clés du Léman Express  
[Lemanpass.com](http://Lemanpass.com)



## ► Vers une mobilité multimodale et décarbonée

Au-delà du ferroviaire, le territoire développe une offre de mobilité diversifiée :

**Covoiturage** : campagnes d'incitation financière (200 000€ alloué par le Pôle métropolitain entre 2022 et 2023 en complément du prime covoiturage versée par l'Etat) entraînant un triplement des trajets covoiturés.

**Autopartage** : déploiement du service Citiz dans 11 villes dans le Genevois français, avec interopérabilité France-Suisse, entraînant +35% de trajets et +34% d'utilisateurs

**Mobilité douce** : parkings vélos sécurisés, développement de voies vertes (750 000 usagers en 2020), véloroute des 5 lacs prévoyant le prolongement de la ViaRhôna depuis Évian, afin de pouvoir rejoindre le Léman Express ou la navette lacustre à vélo...

**Liaisons lacustres** : entre Évian, Thonon et Lausanne, pour les frontaliers et le tourisme.

Ces initiatives s'inscrivent dans une ambition partagée de décarbonation.

La Suisse, en particulier, affiche une volonté forte de réduire l'usage de la voiture individuelle, de préserver ses terres et de limiter l'étalement urbain.

Cette stratégie suppose une coopération renforcée avec les territoires français qui accueillent une part croissante de la population active genevoise.

<sup>38</sup>Le net promoter score (NPS) est l'indice de mesure de la recommandation par les clients d'une entreprise, d'un produit ou d'un service



## Les projets d'agglomération, outils de financement depuis près de 20 ans

Depuis 2007, la Suisse a mis en place les projets d'agglomération, dont le cinquième vient d'être déposé.

Le Grand Genève y participe pleinement, avec 132 projets déposés pour un montant total de 1,6 milliard de francs suisses, dont 35 à 40 % concernent la partie française.

Ces projets, principalement axés sur la mobilité (trams, voies vertes...), sont cofinancés selon un schéma tripartite : un tiers par les collectivités locales, un tiers par la Confédération suisse via les projets d'agglomération, et un tiers par la CFG. De 2007 à 2021, plus de 500M CHF ont été apportés au territoire du Grand Genève par la Confédération.

Cette coopération est unique : c'est le seul endroit en Europe où un pays voisin co-investit directement sur le territoire français.

L'exemple du tram d'Annemasse, financé à hauteur de 12 millions d'euros par la Suisse sur un total de 63 millions, en est une illustration concrète.

Deux autres trams sont aujourd'hui prévus - si les recours ne les bloquent pas - pour desservir St Julien en Genevois et Ferney Voltaire.

## ► Les projets de développement

 Des développements sont d'ores-et-déjà annoncés pour répondre à la demande croissante à court terme :

### Côté Suisse :

Ajouts d'arrêts pour décharger le Léman express, achat de 25 rames 2 niveaux livrables en 2032.

### Côté Français :

Optimisation des longueurs de quais et des capacités de maintenance de la gare d'Annemasse.



### A moyen et long terme

Projet phare porté par le Conseil Régional, le développement du **Service Express Régional Métropolitain (SERM)** - labellisé en 2024 par l'Etat français<sup>39</sup> - vise à structurer une offre multimodale cohérente à l'échelle régionale en intégrant les enjeux ferroviaires, routiers, cyclables et de tarification. Ce SERM - outil d'intermodalité qui n'était pas prévu sur une frontière par la loi française et qui a reçu l'adhésion des Genevois - est aujourd'hui reconnu comme un modèle pour les autres SERM. Il est fondé sur une forte démarche de coopération entre tous les acteurs (13 partenaires). Si le projet remis à l'Etat début 2026 est définitivement validé, avec des objectifs jusqu'à l'horizon 2035-2045, le Léman Express en constituera le socle, mais son extension nécessitera des investissements lourds, une gouvernance partagée et une vision à long terme.

Dans cette réflexion d'ensemble vient s'intégrer un projet d'infrastructure, le **train léger souterrain** « du pied du Jura au pied du Salève » appelé JLS Jura Léman Salève.

C'est un concept de métro de 22 km traversant l'agglomération entre St Genis Pouilly et St Julien-en-Genevois. Il a été présenté par le Conseil d'Etat du Canton de Genève en décembre 2024 et est estimé à 4 milliards de francs.

<sup>39</sup> Dans la région, 6 projets ont été déposés, couvrant 80% des habitants, autour de Lyon, Clermont-Ferrand, Saint-Etienne, Chambéry, Grenoble et Genève.

## ► Des besoins et des difficultés subsistent, malgré les avancées

- Capacité saturée du Léman Express (atteinte cinq ans plus tôt que prévu) : matériel roulant à renforcer, améliorer les ramifications et la multimodalité (interconnexion avec voies vertes, accès aux bus...) ;
- **Saturation des axes routiers**, notamment entre Genève et Lausanne, et entre Evian et le Valais ;
- **Retard des liaisons ferroviaires Lyon-Genève**, « jugées indignes des deux métropoles ». Il faudrait des investissements lourds pour améliorer la desserte d'une dizaine d'aller-retour quotidiens avec un temps de parcours de deux heures et pour laquelle des progrès limités peuvent être obtenus à court terme par une adaptation du matériel roulant ;
- **Demandes anciennes et récurrentes de lignes ferroviaires** : la réouverture d'une ligne ferroviaire entre Evian et le Valais (ligne dite « du Tonkin ») dans une zone de montagne riveraine du lac ; la création d'une ligne ferroviaire dans le Pays de Gex .

## ► Le défi d'une vision territoriale partagée

L'ensemble de la problématique mobilités doit être située dans une approche plus globale des tensions territoriales.

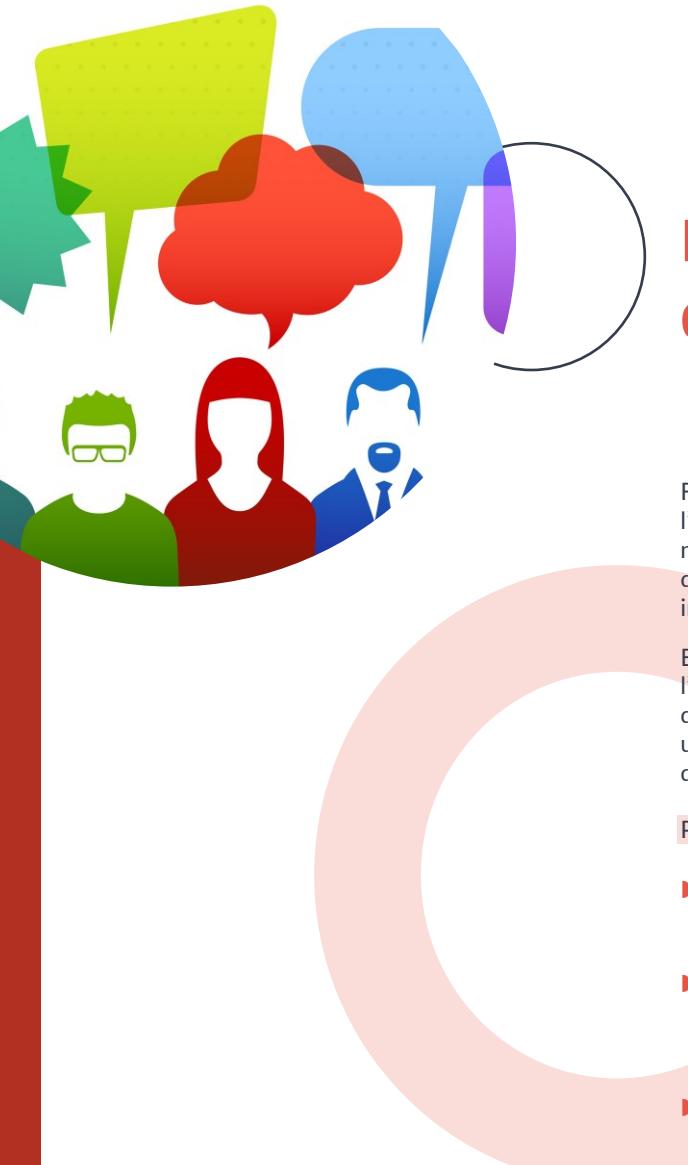
La pression foncière et le souci des pouvoirs publics en France comme en Suisse de rechercher la sobriété foncière, notamment au nom de la préservation des espaces naturels et agricoles, se conjuguent avec les souhaits des riverains de limiter les emprises urbaines près de chez eux.

Ceci conduit à reporter toujours plus loin l'habitat et à multiplier les réseaux de mobilités tous modes dans une logique de pompe aspirante de la France vers Genève, au risque de transformation de certains territoires français en « dortoirs ».

Les défis sont nombreux car même si les projections prévoient l'augmentation de la part modale des transports publics et des modes doux au détriment de celle de la voiture particulière - qui devrait baisser d'environ 3 points - cela ne suffira pas à absorber le trafic supplémentaire annoncé. Ainsi, l'objectif de tous ces dispositifs est de **stabiliser** l'engorgement des axes existants, car toutes les personnes auditionnées s'accordent à dire que la croissance démographique empêche un véritable désengorgement. A ceci s'ajoutent des flux de transit liés aux activités de loisirs et touristiques.

De part et d'autre de la frontière, les problématiques sont communes mais avec un rapport de force asymétrique. Côté suisse, la pression est en effet plus forte pour imposer les choix. A cela s'ajoute la difficile acceptabilité sociale des projets. Peut-on densifier sur la Suisse ? Sébastien Colson évoque un « réservoir » de 32 000 logements dans les zones de villas genevoises, mais il semble bien difficile de l'utiliser.

Il n'est pas toujours aisé non plus de concilier l'attractivité économique toujours recherchée côté suisse et des projets de transport collectif pour la main d'œuvre permettant cette attractivité, alors qu'il faut traverser des quartiers résidentiels n'acceptant pas de tels projets.



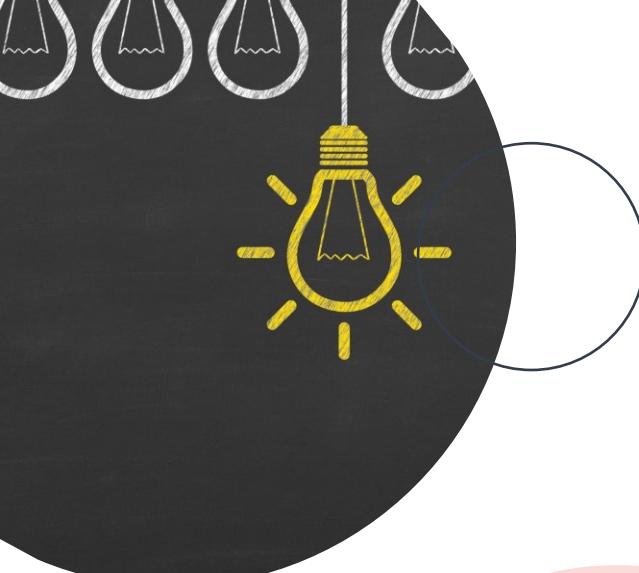
## Les recommandations du CESER

Face aux trois défis majeurs analysés dans ce rapport - l'emploi et la formation, le logement et le foncier, les mobilités - les recommandations du CESER s'inscrivent dans une approche pragmatique, visant à porter les intérêts des territoires dans un dialogue plus équilibré.

Elles permettent d'identifier des leviers d'action pour l'ensemble des enjeux, bien au-delà de ceux traités ici, et de proposer des pistes concrètes sur des problématiques urgentes en lien avec nos trois défis, au service d'un développement transfrontalier plus cohérent et partagé.

**Pour le CESER, ceci passe par quatre engagements :**

- Renforcer la coordination de la gouvernance côté français pour une voix commune et pour davantage d'efficacité ;
- Connaître l'ensemble des données et outils d'aide à la décision pour éclairer une réelle vision de longue portée dans l'espace et le temps, et forger des interventions structurantes ;
- Placer au cœur de l'action publique le pragmatisme et l'expérimentation, seuls capables de fournir des réponses pour concilier deux systèmes aussi différents de part et d'autre de la frontière ;
- Assurer la cohésion sociale par une équité des financements indispensables pour construire un avenir partagé, dans une logique gagnant-gagnant.



# Les recommandations du CESER

## Recommandation 1

### Côté français, mettre en place une gouvernance régionale lisible et portant une voix commune.

Le déséquilibre institutionnel entre la France et la Suisse lémanique repose entre autres sur une asymétrie de gouvernance. Du côté français, la multiplicité des acteurs, la dispersion des compétences et la centralisation des décisions à Paris entravent l'efficacité des coopérations transfrontalières. À l'inverse, la Suisse bénéficie d'une gouvernance plus unifiée, stable et stratégique.

L'objectif est de rééquilibrer les rapports de force en augmentant la capacité d'action des acteurs français et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans les instances transfrontalières, en simplifiant les structures de coordination et en expérimentant des solutions adaptées aux spécificités locales.

Deux actions sont proposées pour une gouvernance marquée par la responsabilité, l'efficacité et la lisibilité.

Elles pourraient être formulées dans le contrat de **plan Etat-Région**.

⇒ Désigner côté français un responsable de coordination opérationnel unique et dédié, dûment mandaté par les principaux acteurs (Etat et collectivités territoriales).

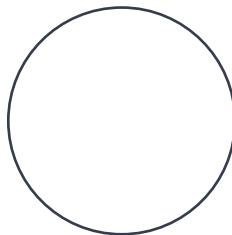
Doté de capacités décisionnelles, il devra :

- # Coordonner les différents acteurs français pour faire aboutir une position commune ;
- # Dialoguer directement avec les partenaires suisses ;
- # S'assurer du suivi et de la mise en œuvre des actions.

Ce responsable devra être doté d'une connaissance approfondie du terrain, s'inscrire dans la durée, disposer de moyens concrets et de toute la légitimité pour agir efficacement.

⇒ Réinstaurer au sein du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes un Vice-Président dédié aux relations transfrontalières pour incarner politiquement cette priorité.

Cela permettra notamment de réduire le nombre d'interlocuteurs et de renforcer la présence de la Région dans les instances de coopération franco-lémaniques.



## Recommandation 2

### Constituer une base de données partagée pour bâtir une vision commune large dans l'espace et le temps

Au vu du développement fulgurant du fait frontalier et de l'urgence des mesures à prendre pour relever les défis, il est urgent de se doter des outils d'aide à la décision et de construction d'une vision partagée sur un large spectre dans l'espace et le temps.

On constate que de nombreux observatoires existent ou sont prévus sur la grande agglomération genevoise : observatoire statistique associant l'INSEE et l'office cantonal statistique genevois ; observatoire sur la santé avec Agence régionale de santé et Canton, projet d'observatoire territorial du Grand Genève ...

Mais ces observatoires recouvrent des périmètres différents, produisent des documents peu diffusés ou encore sont limités dans leur champ d'action par des normes statistiques nationales paralysantes. Et la plupart ne couvrent pas le périmètre large qui manque à l'analyse qui serait celui encadré par les massifs des Alpes et du Jura. On relève l'exception du secteur des infrastructures de transport qui a fait l'objet de la part du Conseil du Léman d'un schéma de cohérence lémanique, à actualiser depuis 2019.

Il importe que l'ensemble des acteurs du bassin lémanique et l'Etat en France, bousculent leurs contingences propres et procèdent sans délai au rassemblement de leurs connaissances du terrain pour bâtir un réel système transfrontalier d'informations largement partagées.

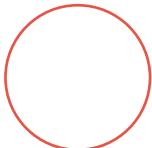
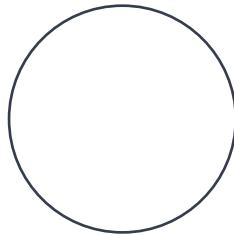
Pour le CESER, il est essentiel que ces informations soient :

- # **Rendues comparables**, à l'aide d'une cartographie harmonisée ;
- # **Assez complètes sur de nombreuses thématiques**, notamment sur les thématiques de l'emploi, du foncier et du logement, des mobilités, constituant le nœud gordien du fait frontalier. D'autres sujets doivent être intégrés tels que l'environnement, l'eau, la culture... ;
- # **Lisibles et ouvertes** pour le plus grand nombre;

# **Mises en perspective**, avec une méthode de scénarios prospectifs démographiques (vieillissement, flux, besoins de logement...), fonciers, économiques, immobiliers ; les scénarios devant être actualisables à intervalles réguliers.

Cette base de données doit être non seulement **quantitative** mais aussi **qualitative** en recensant les bonnes pratiques et les bases juridiques à rassembler dans un pool d'expertise.

Il revient à l'ensemble des instances de gouvernance existantes autour du lac - qu'elles aient une compétence large comme le pôle métropolitain du Genevois français ou le CRFG, ou au contraire des champs d'action plus limités comme le Grand Genève ou le Conseil du Léman - de mutualiser leurs forces pour s'emparer de cette question.



## Recommandation 3

### **Développer une approche pragmatique dépassant les contraintes réglementaires**

Cette recommandation vise à doter la Région d'une capacité d'action renforcée, cohérente et adaptée aux réalités du terrain tout en favorisant l'innovation institutionnelle pour répondre aux défis transfrontaliers du triptyque emploi/foncier/mobilités.

⇒ Mobiliser la loi 3DS (loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale).

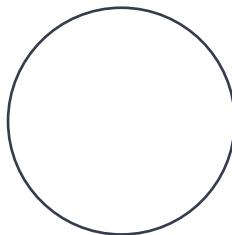
Cette loi du 21 février 2022 permet des expérimentations à durée limitée et affirme la volonté de différenciation territoriale en faisant confiance à la démocratie locale. Le ministère de la cohésion des territoires annonce dans son dossier de présentation de la loi que certains enjeux des territoires frontaliers pourront être pris en compte, notamment :

- # En matière de **coopération sanitaire** (continuité des soins, coordination entre professionnels, étude de l'extension d'une prime compensatoire du coût de la vie pour le personnel soignant) ;
- # En matière d'**aménagement ou d'exploitation des services publics**, par la capacité nouvelle des collectivités frontalières à entrer au capital de sociétés publiques locales ;

La loi introduit aussi des dispositifs intéressants en matière de **foncier et de logement**. Ainsi elle conforte les offices fonciers solidaires qui permettent de proposer à la vente des appartements sans intégrer le prix du foncier. Elle encourage également dans les stations de montagne des foncières locales à devenir prioritaires pour acheter des logements afin de lutter contre le phénomène des « lits froids ».

D'une manière générale, pour le CESER, il convient d'aller beaucoup plus loin et de faire sortir de l'exception les pratiques les plus souples et pragmatiques pour s'adapter sans cesse et dépasser les injonctions contradictoires entre deux pays et deux systèmes.

Le CESER regrette à ce titre que, comme le souligne la délégation aux Collectivités locales du Sénat, l'interprétation du principe constitutionnel d'égalité subordonne la loi 3DS à l'existence d'une « différence objective de situation » dont les contours sont très flous. Peut-être faut-il en venir, comme le suggère cette même délégation, à une révision constitutionnelle pour « consacrer le droit à la différenciation sans mettre à mal les principes d'unité et d'indivisibilité de la République » ?



#### ⇒ Mettre en œuvre le nouveau dispositif européen « Bridge for EU ».

Ce mécanisme commun de résolution des obstacles administratifs et juridiques est un règlement européen en date du 7 mai 2025.

Sur une base volontaire, les Etats peuvent mettre en place un **point de coordination transfrontalier guichet unique** pour les collectivités locales et les entreprises, optant pour l'un des deux Droits pour traiter un sujet. Le parlement européen estime qu'à l'échelle de l'Union Européenne, 20% des obstacles transfrontaliers peuvent être éliminés et plus de 120 milliards d'euros annuels peuvent être générés.

#### ⇒ Proposer la création de zones économiques transfrontalières.

L'objectif étant de faciliter les synergies entre les deux côtés de la frontière, le modèle de l'association Regio Basiliensis utilisé aux trois frontières Suisse/France/Allemagne mérite d'être analysé. On y relève notamment une forte implication de Mulhouse dans la gestion de l'aéroport ; l'équivalent n'existant pas pour l'aéroport de Genève Cointrin.

#### ⇒ Avancer sur la coopération thème par thème selon une politique de « petits pas ».

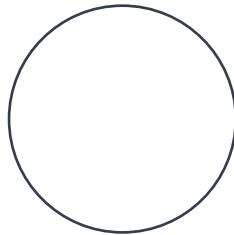
On peut citer de nombreuses pistes à investiguer :

- # les maisons France services pour frontaliers, guichets uniques pour renseigner les citoyens ;
- # l'édification d'une sorte d'établissement public foncier transfrontalier s'inspirant de l'EPF de Haute Savoie mais conciliant les deux droits ;
- # des dispositifs de bail mobilité à durée limitée, de cautionnement pour loger les salariés des services publics et privés, dans l'esprit du livre blanc présenté par Mme Lecauchois, maire de St Julien-en-Genevois ;
- # la création d'un statut d'entreprise transfrontalière ...

#### ⇒ Promouvoir la valeur d'exemple de certaines coopérations transfrontalières réussies.

Pour le CESER, l'adaptabilité et la souplesse des frontaliers constituent un atout qui mérite d'être connu et reconnu. Il constitue une valeur très utile pour promouvoir la capacité d'entreprendre.

En matière de transports, le CESER relève avec intérêt que le Service Régional Express Métropolitain francogenevois, non prévu par la loi, a trouvé sa place pour devenir un modèle envoyé dans les autres agglomérations françaises, comme l'a souligné le Vice-Président du Conseil régional M. Aguilera. Les contraintes de la frontière ont pu être dépassées pour que cet outil devienne un laboratoire d'idées d'intérêt général.



## Recommandation 4

### Assurer la cohésion sociale par une meilleure répartition des ressources et une fiscalité adaptée

Nous l'avons vu, le bassin lémanique est confronté à une tension croissante entre attractivité économique et inégalités sociales. Les écarts de salaires entre la Suisse et la France attirent de nombreux travailleurs frontaliers mais engendrent des impacts négatifs, notamment pour les salariés payés en euros. La **compensation financière genevoise (CFG)** ne couvre pas l'ensemble des coûts induits pour les territoires français, notamment en matière de logement, de transport ou de formation. Quand aux frontaliers Vaudois et Valaisans, on ignore tout des mouvements financiers.

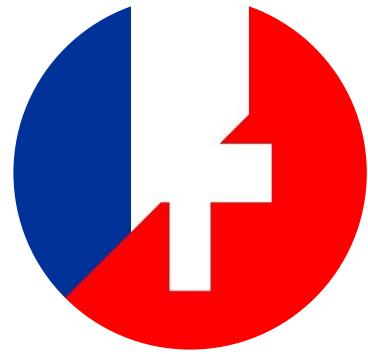
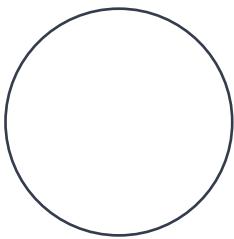
L'objectif de cette recommandation est de réduire les déséquilibres sociaux par un meilleur fléchage des ressources issues de la coopération transfrontalière, un renforcement de la solidarité territoriale et l'expérimentation de mécanismes fiscaux plus équitables.

#### ⇒ Renforcement de la solidarité territoriale dans l'ensemble du bassin lémanique

- # Flécher une partie des ressources vers le logement social, notamment pour les agents publics et les ménages payés en euros (dont les personnels soignants en priorité).
- # Faciliter l'accès au logement pour les fonctionnaires via des dispositifs innovants : mobilisation de terrains hors critères classiques, logements mutualisés liés à l'emploi...

#### ⇒ Fléchage ciblé et transparent des flux financiers dont la compensation financière genevoise (CFG)

- # Garantir plus de lisibilité, plus d'évaluation et un ciblage accru sur les besoins spécifiques du territoire. Toutes les parties ont intérêt à une grande transparence sur les mouvements financiers :
  - du Canton de Genève vers la France
  - de la France vers Vaud et Valais (mouvements dont une connaissance s'impose).



# **Allouer une part de la CFG (et notamment du surcroît de recettes attendues de la progression des flux) :**

- ◎ à la prise en charge des externalités négatives du fait frontalier, en particulier pour un appui majeur aux salariés payés en euros dans les services publics et privés (logement, mobilité, ...). Les primes de vie chère en vigueur ne sont aujourd'hui pas à la hauteur des enjeux financiers, même si leur principe a constitué un progrès permis par le livre blanc rendu au ministre en 2023 à l'initiative de la commune de Saint-Julien-en-Genevois<sup>40</sup>.
- ◎ à l'ensemble des collectivités locales maîtres d'ouvrage (Région, autres départements), en reconnaissance de leur rôle et de leurs compétences. Par exemple, la Région intervient dans la formation, l'aménagement du territoire et les mobilités (financement du TER Lyon-Genève, formation du personnel soignant...). La Savoie est également un Département hébergeant de nombreux frontaliers.

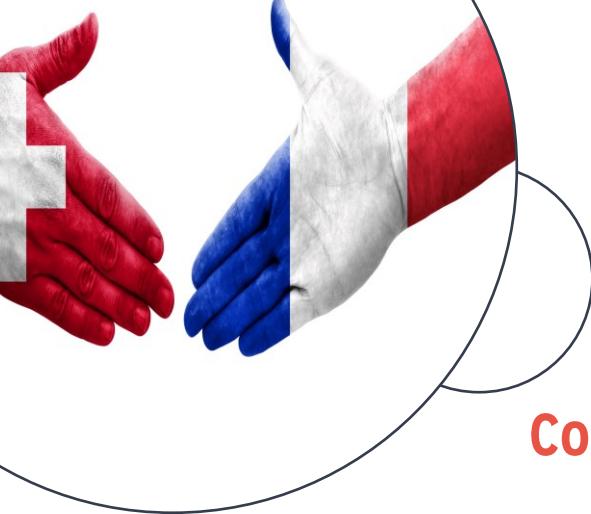
Les dépenses de fonctionnement sont d'ores- et-déjà éligibles à la Compensation financière genevoise alors que cette dernière est aujourd'hui orientée vers l'investissement.

⇒ **Évolution des mécanismes fiscaux :**

- # **Analyser l'impact de la double imposition** entre l'Italie et le Tessin, pour une évaluation du dispositif en vue d'une éventuelle mise en place.
- # **Faire porter les allocations chômage par l'État ayant perçu les cotisations**, sous condition d'une durée minimale de travail. Ceci satisferait la demande formulée par la Commission européenne, en négociation au niveau de l'Europe des 27, et restant à négocier avec la Suisse.

Cette recommandation sur l'allocation des ressources vise à garantir une cohésion sociale durable dans le bassin lémanique, en assurant une répartition plus équitable et en adaptant les mécanismes fiscaux aux réalités transfrontalières.

<sup>40</sup> GROUPES DE REFLEXION PLURIDISCIPLINAIRES SUR INITIATIVE DE LA COMMUNE DE ST JULIEN EN GENEVOIS *Livre blanc* – 80 propositions pour l'attractivité des fonctions publiques en zone frontalière tendue



## Conclusion

Le fait transfrontalier entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Suisse lémanique s'est imposé comme une réalité territoriale majeure, dépassant largement les enjeux locaux pour devenir une problématique régionale structurante.

L'intensification des flux pendulaires, la pression sur le foncier et les infrastructures, les déséquilibres sociaux et fiscaux, ainsi que les tensions sur l'emploi et la formation, témoignent d'une interdépendance croissante entre deux systèmes politiques, économiques et sociaux profondément différents.

Face à cette dynamique, le CESER souligne l'urgence d'une coopération renforcée, fondée sur l'équilibre des rapports de force, la transparence et le pragmatisme.

Les recommandations formulées dans ce rapport visent à construire une vision commune, à rééquilibrer les rapports institutionnels et à garantir une cohésion sociale durable. Elles appellent à une mobilisation collective des acteurs publics, à tous les niveaux, pour dépasser les logiques de cloisonnement et répondre aux défis emploi-logement-mobilités.

Au-delà de ce triptyque, cette mobilisation devra être étendue aux nombreux autres champs de coopération franco-suisse dont la prise en considération est assurément essentielle mais qui n'ont pas pu être traités dans la présente contribution.

Le bassin lémanique, par son attractivité et sa complexité, constitue un laboratoire d'innovation territoriale.

Il offre l'opportunité de repenser les coopérations transfrontalières à l'aune des enjeux contemporains : transition écologique, solidarité territoriale, équité fiscale, qualité de vie.

C'est dans cette perspective que le CESER invite à poursuivre les efforts engagés, à valoriser les réussites existantes et à oser les transformations nécessaires pour bâtir un avenir partagé entre deux espaces si proches, si différents, et pourtant si complémentaires.

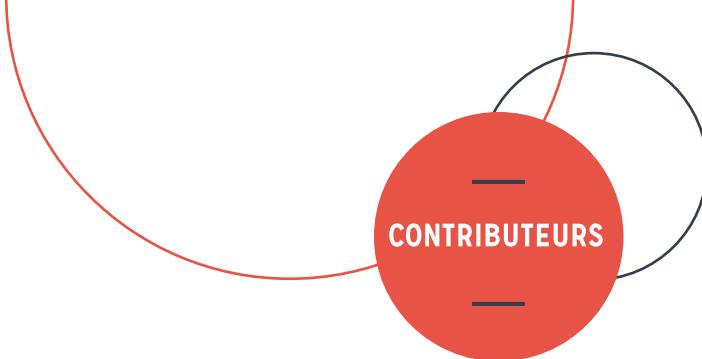
## Bibliographie

- **Assemblée Nationale** - *Rapport d'information sur les problématiques rencontrées par les français vivant en zone transfrontalière dans l'hexagone* - mars 2025 - 79 pages.
- **Canton de VAUD** - *Accord sur les rémunérations des travailleurs frontaliers, notice explicative destinée aux personnes domiciliées dans le canton qui déplacent une activité lucrative en France.*
- **CESER Rhône-Alpes** - *Rhône-Alpes et le bassin lémanique, un destin commun* - 2013- 61 pages.
- **Charles HUSSY** - *Atlas du Grand Genève, La Salévienne* - Edition Slatkine - 2016 - 165 pages.
- **Claude BARBIER** - *L'accord franco-suisse de 1973 et la compensation financière genevoise* -2025- 172 pages.
- **Comité régional franco-genevois CRFG** - *Rapport d'activité 2024 - 2025* -7 pages.
- **Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève, Chancellerie d'Etat**- *Plan d'action de politique extérieure 2023-2028* - 21 pages
- **Conseil du Léman** - *Schéma de cohérence lémanique des transports actualisation* -2019 - 24 pages.
- **DAVID TALERMAN** - *Travailler et vivre en Suisse, guide pratique pour les résidents et frontaliers* - Edition Gualino - 2022 - 506 pages.
- **FEDRE (Fondation européenne pour le Développement durable des Régions)** - *Infolettre mensuelle Frontière de septembre 2023 à mai 2025.*
- **Forum d'agglomération du Grand Genève** - *Cinquième projet d'agglomération du Grand Genève* - mai 2025.
- **Forum d'agglomération du Grand Genève** - *Le Grand Genève en transition* - septembre 2024.
- **France Travail** - *L'activité frontalière avec la Suisse en Auvergne Rhône- Alpes* - novembre 2024 - 14 pages.
- **Georges AUDREY**- *Histoire de la Suisse pour les nuls* - Edition First année 2020 - 612 pages.
- **GRAND GENEVE** - *Vision territoriale transfrontalière 2050 rapport principal* -juillet 2024- 120 pages.
- **GROUPES DE REFLEXION PLURIDISCIPLINAIRES SUR INITIATIVE DE LA COMMUNE DE ST JULIEN EN GENEVOIS** - *Livre blanc - 80 propositions pour l'attractivité des fonctions publiques en zone frontalière tendue* - mai 2023- 90 pages.
- **INSEE** - *Des trajets domicile-travail de plus en plus longs, des émissions de CO2 qui ne baissent pas* - Insee Analyses Auvergne Rhone Alpes n°185 - novembre 2024 - 4 pages.
- **INSEE** - *Recueil d'études transfrontalières 2024-* Dossier Auvergne Rhone Alpes n°17 - mars 2025 - 20 pages.

## BIBLIOGRAPHIE

# BIBLIOGRAPHIE

- **INSEE** - *Seuls les couples sans enfant pourraient acquérir un logement dans les territoires les plus chers de la région* - INSEE flash Auvergne Rhône Alpes n°152 – janvier 2025 – 4 pages.
- **Inspection générale de l'administration** - *La coopération transfrontalière des collectivités territoriales* – juillet 2022 –
- **MINISTÈRE DE LA COHESION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES** - *La loi 3DS* - Dossier de présentation – février 2022.
- **OBSERVATOIRE STATISTIQUE TRANSFRONTALIER** - *Le personnel soignant dans le territoire franco valdo genevois, fiche 1-2022* – 34 pages.
- **OBSERVATOIRE STATISTIQUE TRANSFRONTALIER** - *Le parc de logements en 2019 : caractéristiques et principales évolutions depuis 2013, fiche 2 - année 2023* – 14 pages.
- **OBSERVATOIRE STATISTIQUE TRANSFRONTALIER** - *Projections démographiques de l'espace transfrontalier genevois à l'horizon 2050, fiche 1- source* – 2023 – 14 pages.
- **OBSERVATOIRE STATISTIQUE TRANSFRONTALIER DE L'ARC JURASSIEN** - *L'offre de soins dans l'arc jurassien franco- suisse* - 15 pages.
- **POLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS** - *Programme d'actions métropolitain pour l'habitat et le logement* – février 2022.
- **REGION AUVERGNE RHÔNE ALPES** - *Ambition Territoires 2030 SRADDET rapport d'objectifs* – avril 2023 – 234 pages.
- **REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE, SERVICE DES AFFAIRES EUROPÉENNES, REGIONALES ET FÉDÉRALES** - *Annexe au point de presse sur la compensation financière genevoise du 28 mai 2025- 4 pages.*
- **REPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHATEL** - *Résumé de l'étude sur l'imposition à la source des travailleurs frontaliers pour les cantons du Jura et de Neuchâtel, établie par M Xavier OBERSON* – mars 2014 – 10 pages.
- **Sébastien COLSON** - *Et au milieu passe une frontière, le grand Genève tel qu'en le vit* – Edition Slatkine – année 2025- 301 pages.
- **SIMON ASSOCIES** - *Suisse/union européenne : la conclusion d'accords entre la Suisse et l'UE* – janvier 2025.
- **UNEDIC** - *L'indemnisation des frontaliers par l'assurance chômage* – octobre 2024 – 18 pages.
- **UNEDIC** - *L'indemnisation du chômage en Suisse* – 2025 – 10 pages.
- **UNIVERSITE DU LUXEMBOURG** - *Les travailleurs frontaliers au Luxembourg et en Suisse : emploi, quotidien et perceptions* - Uni GR CBS cahier thématique 2 – 2019 – 165 pages.
- **URSSAF** - *Informations statistiques sur les frontaliers en Suisse affiliés à la sécurité sociale française issues des données collectées par l'URSSAF* – recueil statistique – 2024 – 17 pages.



## CONTRIBUTEURS

### Contributeurs

► **Nassira GUERROU**

Présidente de la commission 8 « Coopérations internationales- Europe et fonds structurels »

► **Patricia MERENDET**

Troisième Vice-présidente, référente de la commission

► **Jocelyne ROCHE**

Vice-présidente déléguée, Présidente de la Conférence des présidents

---

## Collège

### 1\*

- CROZAT Jérôme (Syndicat Agri)
- DOUILLON Isabelle (Conf. Paysanne)
- GINESTET Fabienne (U2P-UNAPL)
- GOUZE Dominique (CMA)
- GUILLAUD Isabelle (CMA)
- LAUZIER Léa (Jeunes Agri)
- LE ROUEIL Anne-Marie (U2P-UNAPL)

## Collège

### 2\*

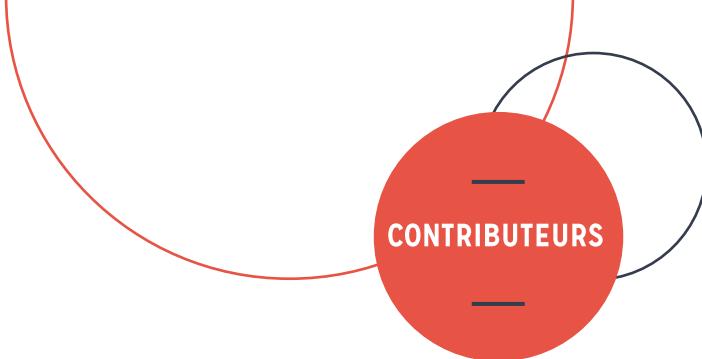
- ASENSIO Luis (CFE-CGC)
- BARRAT Jean (CFDT)
- BERNARD Laurent (CFTC)
- BLACHON Éric (FO)
- BOUVERET Lise (CGT)
- DEUDÉ Sylvie (CFTC)
- GENSEL Virginie (CGT)
- HERAUD Marta (UNSA)

## Collèges

### 3\* et 4\*

- BENOIT Jean-Marie (PARENTS D'ELEVES)
- BONNEFOY Thomas (JCE)
- LUCCANTONI Evelyne (RETRAITES)
- MESSIE Christine (PARENTS ELEVES)
- PEYREFITTE Carole (Personnalité Qualifiée)
- ROCHER François (CINEMA)

\* Collège 1 : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / Collège 2 : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / Collège 3 : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / Collège 4 : Personnalités qualifiées



## CONTRIBUTEURS

### Collège

### 1\*

- OLEKSIAK Bernadette (CMA)
- THION Elisabeth (CCI)
- VARICHON Béatrice (FINANCES)

### Collège

### 2\*

- JUYAUX-BLIN Christian (CFDT)
- PELLORCE Pascal (CGT)
- PLANCHE Laetitia (CGT)
- ROUSTAND Philippe (CFE-CGC)
- SAILLANT Elisabeth (CFDT)
- SAVTCHENKO-BELSY Cyril (CFE-CGC)
- SCHMITT Isabelle (CFDT)
- TEMUR Hélène (FO)

### Collèges

### 3\* et 4\*

- VERILHAC Yves (LPO)
- VIALLON Christian (Handicap)
- ZAKAR Saïd (PARENTS D'ELEVES)

\* Collège 1 : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / Collège 2 : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / Collège 3 : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / Collège 4 : Personnalités qualifiées

## Remerciements

**AGUILERA Frédéric**, Vice-président délégué aux transports, Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes.

**AVOCAT Delphine**, Coordinatrice grands travaux, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes.

**BAGLAN Thierry**, Président, Association franco-suisse « Courant 812 ».

**BESSAT Frédéric**, Directeur, Pôle métropolitain du Genevois français.

**CESARI Anne-Laure**, Responsable des affaires européennes et internationales, Union national interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce. (UNEDIC).

**CEZARD Vincent**, Responsable Pôle Etudes, Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie (EPF 74).

**CHENNAZ Cédric**, conseiller du CESER Auvergne-Rhône-Alpes, habitant de l'Ain.

**CHIAVERINI Bruno**, Directeur, Direction des relations internationales, Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes.

**COLSON Sébastien**, Journaliste au Dauphiné libéré, spécialiste Grand Genève, Suisse, auteur du livre « Et au milieu passe une frontière ».

**COUSSOT Laure**, Déléguée aux affaires transfrontalières, Office des affaires extérieures, Etat de Vaud, Suisse.

**DEVAUX Olivier**, Directeur SNCF, TER Auvergne-Rhône-Alpes.

**DUPESSEY Christian**, Maire de Annemasse, 1er vice-président d'Annemasse agglo, en charge des ouvrages et projets structurants. Président de la Mission opérationnelle transfrontalière (MOT) et Président du Pôle métropolitain du Genevois français.

**DURET Alice**, Chargée de mission « Etudes transfrontalières et transitions » Mission Opérationnelle Transfrontalière (M.O.T.).

**GRANGE Angélique**, Directrice adjointe, Direction de la santé, du handicap et de l'action social, Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes.

**GUFFROY David**, Président d'Eurex Suisse, groupe fiduciaire d'accompagnement dans le développement franco-suisse. Expert réviseur agréé auprès de l'Autorité de Surveillance et de Révision Suisse.

**GUICHARD Séolène**, Conseillère régionale déléguée aux formations sanitaires et sociales, Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes.

**GUINARD Christine**, Chargée de mission aménagement franco-suisse, Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR).

**HAEGI Claude**, Président de la FEDRE (Fondation pour l'Economie et le Développement durable des Régions d'Europe) et administrateur de sociétés (énergie, transports, logement, santé, médias, services).

**KOLB Anna-Karina**, Directrice du service des affaires extérieures et fédérales, Canton de Genève, Suisse.

## Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cette contribution.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

## Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cette contribution.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

**LECAUCHOIS Véronique**, Maire de Saint-Julien en Genevois, Haute-Savoie.

**LEURS Yann**, Chef de la division « Etudes économiques et emploi », Institut national de la statistique et des études économiques Auvergne-Rhône-Alpes.

**LINCHET Thomas**, Administrateur, Groupement Local de Coopération Transfrontalière, GLCT, Grand Genève.

**LOHEZ Valérie**, conseillère du CESER Auvergne-Rhône-Alpes, habitante de la Haute-Savoie.

**MARRO-LEWANDOWSKI Mélanie**, Directrice adjointe, Direction des affaires juridiques et institutionnelles, Union national interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce. (UNEDIC).

**MINOT Catherine**, Directrice, Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie (EPF 74).

**PARIS Céline**, Responsable de service « Europe et coopérations européennes », Direction des relations internationales, Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes.

**PELEVAT Cyril**, Sénateur de Haute-Savoie et vice-président de la commission des affaires européennes au Sénat.

**SAINT-OUEN François**, Secrétaire général de la FEDRE (Fondation pour l'Economie et le Développement durable des Régions d'Europe).

**TALERMAN David**, Coach emploi et spécialiste expatriation en Suisse. Créeur du site [www.expatwire.ch](http://www.expatwire.ch).

**TAVERNIER Olivier**, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Haute-Savoie.

**TOURNIER Mélanie**, Chef de projet, Direction des relations internationales, Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes.

**VEYRAT Véronique**, Responsable de service, Direction des Fonds Européens, ALCOTRA, Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes.

**VIAGGI Raffaele**, Chargé de mission « Etudes transfrontalières et projets européens », Mission Opérationnelle Transfrontalière (M.O.T).

# Déclaration des groupes

## ► INTERVENTION DE Elisabeth SAILLANT, Au nom de la CFDT, CGT, UNSA et SOLIDAIRES. Collège 2.

Avis des organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, UNSA et SOLIDAIRES. Sur la contribution du CESER Auvergne-Rhône-Alpes concernant le fait transfrontalier avec la Suisse lémanique

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

La dynamique transfrontalière entre la France et la Suisse est en forte croissance. Les chiffres (office fédéral de la statistique) parlent d'eux-mêmes : au deuxième trimestre 2025, environ 400 000 travailleurs frontaliers exercent leur activité en Suisse, dont 58 % résident en France, soit une augmentation de 20 % en cinq ans. Le bassin lémanique est particulièrement concerné, avec 33 000 frontaliers français supplémentaires depuis 2021 (+26 %). Cette attractivité s'explique principalement par un différentiel salarial très important : le salaire moyen brut en Suisse est plus que doublé par rapport à la France pour 35 heures. Cette situation engendre des tensions sur le marché immobilier, où les prix dépassent 6 000 €/m<sup>2</sup> dans le Genevois français (pays de Gex côté Ain, l'axe Saint Julien en Genevois-Annemasse et bords du lac Léman (côté Haute Savoie) et accentue les inégalités entre frontaliers et non-frontaliers.

Dans la zone transfrontalière, la principale inégalité est pour les travailleurs (salariés du privé, fonctionnaires de l'Etat et des collectivités locales, auto-entrepreneurs, travailleurs indépendants) payés en euros. Ceux-ci subissent une double peine : d'une part, ils font face à une inflation immobilière et à une hausse du coût de la vie, tirées vers le haut par les revenus suisses ; d'autre part, une fracture sociale se creuse entre ceux qui bénéficient des salaires suisses et ceux qui travaillent en France. Les organisations syndicales alertent sur l'exclusion en cours des ménages modestes et demandent la mise en place de politiques publiques ambitieuses en matière de logement et de transport. Comme le propose le projet d'avis, une partie de la compensation genevoise devrait permettre de réduire ces inégalités sur le territoire français transfrontalier. Ce différentiel salarial entre la France et la Suisse démontre également la nécessité d'augmenter les salaires en France, de travailler sur l'attractivité des filières afin de garantir un service public de qualité.

Par ailleurs, à la différence des règles européennes qui prévoient que ce sont les entreprises des pays où travaillent les frontaliers qui assument les indemnités chômage, pour les transfrontaliers entre la France et la Suisse, c'est l'UNEDIC qui les indemnise en cas de perte d'emploi, à partir de 3 ou 5 mois de chômage selon la situation de la personne. Depuis mars 2025, les règles d'indemnisation ont changé : les frontaliers doivent désormais accepter des offres « raisonnables » alignées sur les salaires français, sous peine de suspension de leurs droits. Cette réforme, qui vise à réduire un déficit de 800 millions d'euros pour l'UNEDIC concernant 77 000 demandeurs (la Suisse ne remboursant que 20 % de cette somme), a pour objectif d'économiser 400 millions d'euros par an et d'harmoniser les standards avec ceux de la France. Les organisations syndicales dénoncent une logique purement financière qui pénalise les travailleurs et demandent une renégociation des accords bilatéraux pour un partage plus équitable des indemnisations, ainsi qu'un accompagnement renforcé pour éviter les ruptures sociales.

Ces mesures (par suite du Décret publié le 21 mars 2025) sont perçues par Les organisations syndicales comme stigmatisantes et contraires à la vocation de l'assurance chômage, qui devrait rester un outil de sécurisation des parcours professionnels.

En lien direct avec ces enjeux, la mobilité constitue un défi majeur pour la cohésion territoriale. La Suisse a anticipé la saturation du Léman Express en commandant des rames doubles de grande capacité, avec des études cofinancées par Genève et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. En revanche, la France n'a pas su anticiper la montée en puissance des flux frontaliers et a investi insuffisamment, alors que le Léman Express transporte déjà 80 000 voyageurs par jour et sera renforcé par une nouvelle ligne L7 en décembre 2025. Genève affiche une vision stratégique pour la période 2025-2050, incluant un axe lourd nord-sud et une liaison Genève-Lyon, tandis que la France reste en retrait. Avec l'ouverture à la concurrence ferroviaire côté Français, alors que le service public avait fait ses preuves, Les organisations syndicales alerte de la complexité des systèmes régionaux et du risque d'explosion des coûts inhérent à la privatisation des opérateurs (qui ont une vocation lucrative). La situation ne pourra être que plus complexe si la coordination entre acteurs n'est pas assurée. Elles demandent donc un plan d'investissement massif dans le service public ferroviaire pour rattraper le retard et garantir une mobilité durable accessible à tous.

Si une étude en 2013 avait déjà souligné la nécessité d'une réflexion approfondie sur la question du fait transfrontalier, douze ans plus tard, cette problématique est devenue centrale pour la région Auvergne-Rhône-Alpes. En effet, l'élargissement de l'aire d'attraction de Genève, l'augmentation continue des flux de travailleurs, les tensions sociales croissantes et les défis liés à la mobilité interpellent les organisations syndicales. C'est pourquoi nous proposons des pistes concrètes pour renforcer la cohésion sociale, en complément de la contribution. Pour répondre à l'ensemble de ces défis, un dialogue territorial renforcé s'impose. Les organisations syndicales proposent la création d'une instance transfrontalière permanente réunissant syndicats, collectivités, employeurs et associations. Elles recommandent une concertation autour de trois priorités : le logement, le transport et l'emploi. Enfin, elles suggèrent la mise en place d'un observatoire social transfrontalier afin d'anticiper les tensions et d'orienter les politiques publiques.

En conclusion, le fait transfrontalier n'est plus une question Franco-Genevoise : il fait désormais partie des préoccupations d'avenir de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les organisations syndicales appellent à une approche solidaire et équilibrée, fondée sur le dialogue, à un investissement public et des services publics ambitieux, notamment dans le secteur du logement et du ferroviaire, et à une révision des accords bilatéraux pour garantir plus de justice sociale.

Les organisations syndicales tiennent à remercier la Présidente de la commission 8, Nassira Guerroui, ainsi que Michel Raffin, pour avoir porté cette contribution sur le fait transfrontalier. Nos remerciements vont également à nos chargés d'études, Nicole Dagher et ensuite Anne Chaumillon, pour la qualité du travail rendu et la pertinence des analyses. Elles voteront favorablement cette contribution.

---

## ► INTERVENTION DE Thomas BONNEFOY, Au nom des Collèges 3\*4

Sur l'avis « Le fait transfrontalier entre Auvergne-Rhône-Alpes et la Suisse lémanique »

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Nous saluons le travail de la commission 8 qui met au jour un fait simple : la frontière n'est pas et n'a jamais été une ligne qui sépare, c'est un espace de vie partagé.

Chaque jour, des milliers de femmes et des hommes franchissent cette limite administrative pour travailler, se soigner, étudier, accéder à des services ou rejoindre leurs proches. Pour partie, cette circulation est une chance, mais pour une autre, elle est source de handicap. Les travailleurs frontaliers subissent des temps de trajets de plus en plus longs. Tandis que les habitants travaillant côté français sont confrontés à des loyers inabordables.

La situation est particulièrement pénible pour les habitants frontaliers qui travaillent côté français : loyers inabordables, accès inégal aux services et sentiment d'être « loin de tout » alors qu'on vit au cœur d'une région attractive.

Pour tous, les services publics et notamment de santé, se raréfient.

La conviction des collèges 3 et 4 est que cette attractivité n'a de sens que si elle améliore concrètement la vie des habitants, y compris de celles et ceux qui n'ont pas d'autre choix que les transports du quotidien, y compris de celles et ceux pour qui l'augmentation des prix du logement n'est pas une statistique mais un déménagement forcé.

Le bassin lémanique peut et doit rester un moteur, mais un moteur juste : qui ne creuse pas les écarts, qui ne renvoie pas à plus tard la promesse de services accessibles, qui ne laisse pas certains territoires payer seuls le coût de la réussite collective.

Notre boussole est simple : faire de ce bassin un territoire où l'attractivité profite à toutes et tous, et pas seulement à celles et ceux qui peuvent en payer le prix.

En tant que représentants des associations, de la jeunesse, de l'ESS et des personnalités qualifiées, nous souhaitons insister sur quatre priorités qui renforcent et prolongent les recommandations formulées.

**Sur le logement et les services**, la question n'est pas seulement budgétaire, elle est éthique et politique.

La compensation financière genevoise devrait être un instrument de justice territoriale afin d'équilibrer les injustices ainsi créées. Elle devrait être programmée, expliquée et évaluée. Nous plaidons pour qu'elle soutienne en priorité la production de logements abordables à proximité des pôles d'emploi, avec un ciblage assumé pour les professions essentielles : soignants, enseignants, agents publics essentiels.

Elle devrait aussi financer les services du quotidien, crèches, santé de proximité, équipements culturels et sportifs, là où la pression démographique se fait le plus sentir. Chaque euro doit pouvoir se traduire par une amélioration visible, mesurable et discutée publiquement.

L'opportunité des JO d'Hiver en 2030 pourrait être utilement saisie afin de flétrir les nouveaux logements construits à cette occasion pour compenser les injustices générées par la proximité de ce grand pôle urbain.

**Sur les compétences et la santé**, le dynamisme transfrontalier ne doit pas assécher les forces vives côté français. Nous proposons de bâtir, avec nos partenaires suisses, un pacte de compétences qui regarde la réalité en face : oui, certains métiers manquent, et oui, nous pouvons former davantage, mieux et plus près des besoins.

Cela implique d'ouvrir des places dans les filières en tension, d'assurer des parcours d'insertion sécurisés pour les jeunes, et de donner des raisons de rester : un logement accessible, des solutions de garde d'enfants, des mobilités adaptées aux horaires réels.

En santé, planifier ensemble les effectifs et les équipements, c'est éviter qu'à quelques kilomètres d'un pôle d'excellence, on renonce à se soigner faute d'offre disponible.

**Sur les mobilités**, notre priorité est d'abord d'honorer la promesse du réseau existant.

Le Léman Express a ouvert des possibilités nouvelles ; il faut désormais les rendre pleinement utiles, tous les jours, pour tous les publics.

Cela veut dire des trains fiables et lisibles, y compris en soirée et le week-end, pour les familles, les jeunes, les salariés aux horaires décalés ; cela veut dire une tarification compréhensible.

Cela veut dire aussi des solutions concrètes là où les infrastructures lourdes prennent du temps : des correspondances qui s'enchaînent, des cars express vraiment cadencés, des parkings-relais sûrs, des continuités cyclables qui ne s'arrêtent pas à la frontière d'une commune. Nous ne plaidons pas pour des promesses grandioses, nous demandons d'abord que l'existant tienne ses promesses, avec des objectifs publics, suivis et partagés.

**Sur l'environnement**,

Les collèges 3 et 4 insistent sur les risques accrus pour l'environnement des perspectives de croissance pressenties dans les années à venir : encombrements, pollution atmosphérique, raréfaction et qualité de l'eau, bruit, artificialisation... Les enjeux environnementaux et écologiques doivent être intégrés en amont dans tous les choix d'aménagement afin de ne pas hypothéquer l'avenir de ce territoire, de la santé et de la qualité de vie de ses habitants.

Enfin, il nous faut une gouvernance qui parle vrai.

Décider sur pièces, et pas sur impressions, c'est la condition pour être efficace et pour être juste. Un observatoire partagé, des données ouvertes et comparables, un calendrier de décisions lisible, et, surtout, une évaluation indépendante, incluant des représentants des habitants, des jeunes et des associations, qui dise ce qui marche, ce qui ne marche pas et ce qu'il faut réorienter. La participation n'est pas un supplément d'âme, c'est ce qui garantit l'acceptabilité et la bonne utilisation de l'argent public.

Au fond, nous ne demandons pas d'aller plus vite que le réel. Nous demandons d'aller plus sûrement vers l'égalité d'accès : accès à un train fiable, à un logement digne, à un service de santé proche, à une formation qui ouvre des portes. La frontière restera une réalité administrative, à nous d'en faire un espace de coopération qui protège et qui émancipe.

Sauf expressions individuelles, les membres des collèges 3 et 4 voteront cette note.

# Résultats des votes

Assemblée plénière du 25 novembre 2025



**150** ONT VOTE POUR

**0** ONT VOTE CONTRE

**0** SE SONT ABSTENUS

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	CHEVALIER Véronique	P		
		DOLLEANS Jean-Luc			
		DUBOISSET Gilles	P		
		EHRSAM Olivier			
		MARGUIN Christophe			
		RENIE Stanislas			
		SICQUIER Marie-Amandine			
		THION Elisabeth			
		VEYRE DE SORAS Christine			
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick			
		CHARVERON Philippe			
		GLERAN Philippe			
		JAVELLE Valérie-Anne			
		PANSERI Anne-Sophie			
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	CADARIO Jacques			
		DOGNIN-DIT-CRUSSAT Sarah			
		GIRAUDET Alexandra			
		IMBERTON Emmanuel			
	Accord entre l'Union des entreprises de proximité (U2P) Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian			
		CABUT Bruno	P		
		GINESTET Fabienne	P		
		LE ROUEIL Anne-Marie			
		MARCAGGI Christophe	P		
		ROBERT Anne-Marie			
	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de région Auvergne-Rhône-Alpes	GIROD Pierre	P		
		GOUZE Dominique			
		GUILLAUD Isabelle	P		
		LATAPIE Didier			
		OLEKSIAK Bernadette			

P : procuration

Fédération régionale des Chambres des professions libérales Auvergne-Rhône-Alpes (CNPL)	BEZ Nicole			
Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	BLANC Sylvie	P		
Accord entre les pôles de compétitivité Lyon-Biopôle, Minalogic Partenaires, Vegepolys Valley et Cimes Auvergne-Rhône-Alpes	CHABBAL Jean			
	HOMETTE Marie-Odile			
France Chimie Aura	LAFORET Jean-Pierre			
Accord entre le Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française et l'association Lyon place financière	VARICHON Béatrice			
UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude			
	PFISTER Françoise			
Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric	P		
Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	MEUNIER Patrick			
Accord entre les syndicats de la Fédération nationale des transports routiers (FNTT) en Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union des entreprises Transport de logistique de France (TLF) Auvergne-Rhône-Alpes et logistique de France	COMBRONDE Céline			
Union inter-entreprises de Lyon et sa région	Non désigné(e)			
Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	NIGAY Henri			
Accord entre la délégation territoriale Action logement Auvergne-Rhône-Alpes et les chambres régionales de la Fédération des promoteurs immobiliers de France en Auvergne-Rhône-Alpes de France	Non désigné(e)			
SYNTEC Auvergne-Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe			
Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	VIVIN Françoise			
Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELON Alain			
L'Interprofession Forêt bois (FIBOIS) Auvergne-Rhône-Alpes	PERCHE Gaël	P		
La délégation territoriale de la Fédération des particuliers employeurs de France (FEPPEM) Auvergne-Rhône-Alpes	FAURE André	P		
Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	FLAUGERE Jean-Luc			
	FONT Maryse			
	GUIGNAND Gilbert			
Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	ROUSSIN Sandrine			
	CROZAT Jérôme			
Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	DANANCHER Hugo			
	LAUZIER Léa			
Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	DOUILLOU Isabelle			
	MAISON Pierre			

P : procuration

# 2

Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges	P		
Coopération agricole Auvergne-Rhône-Alpes	DUMONT Yannick			
Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	ANGELOT Eric			
Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	DADON Charles			
	BARJON Brigitte			
	BLANCHARD Paul			
	CANET Fabrice	P		
	CARDINAUX Lionel			
	DALMAS Patrick	P		
	FAURE Philippe			
	GELDHOF Nathalie			
	GENSEL Virginie			
Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	GRANATA Eric	P		
	GUICHARD Karine			
	MARGERIT Laurence	P		
	MEQUIGNON Christine	P		
	PELLORCE Pascal			
	PLANCHE Laëtitia			
	SALA Chantal	P		
	SAUZEAT Sandrine			
	VIGOUROUX Eric	P		
	ALSAFRANA Colette			
	BADOR Laurent			
	BARRAT Jean			
	BAULAND Gisèle	P		
Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	CASALINO Françoise			
	CHENNAZ Cédric	P		
	GUILHOT Jean-Marc	P		
	JACQUIER Claudine	P		
	JUYAUX-BLIN Christian			

P : procuration

# 2

	LAMOTTE Bruno		
	LE GAC Elisabeth		
	NINNI Agnès	P	
	PUECH Marilyne		
	ROBERTO Sansoro	P	
	SAILLANT Elisabeth		
	SCHMITT Isabelle		
	SIVARDIÈRE Patrick	P	
Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric	P	
	BOCHARD Frédéric		
	DEVY Eric	P	
	GILQUIN Jean-Pierre		
	LEYRE Michelle	P	
	LORENTE Jérémy		
	MERENDET Patricia		
	RICARD Claude		
	SEGAULT Hélène		
	TEMUR Hélène		
Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétiens Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	DEUDE Sylvie		
	GRANDJEAN François	P	
	VERNET Sandrine	P	
Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadres Auvergne-Rhône-Alpes	ASENSIO Luis	P	
	GUERROUI Nassira		
	MILANETTI Nathalie		
	ROCHE Jocelyne		
	ROUSTAND Philippe	P	
	SAVTCHENKO-BELSKY Cyril	P	
Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	HAMELIN Catherine		
	HERAUD Marta		
	LELUC Gilles		

P : procuration

2	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	LOHEZ Valérie	P		
		MYC Michel			
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna			
		TRINCA Christiane			
3	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	VELARD Patrick	P		
		NANTAS Dominique			
	Caisse d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	SERRE-CHAMARY René			
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	JOUVE Henry	P		
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	MOREL Nathalie	P		
	Union régionale de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc			
	Fédération hospitalière de France Auvergne-Rhône-Alpes	TOURAIN Jean-Louis			
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, l'Union régionale des Fédérations départementales Génération mouvement les ainés ruraux et la Fédération nationale des associations retraités Auvergne Rhône-Alpes	LUCCANTONI Evelyne			
	CREAI Auvergne-Rhône-Alpes	HERMOUET Nicolas			
	URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	Non désign(e)			
3	Union régionale SCOP et SCIC Auvergne-Rhône-Alpes	BABOLAT Guy			
	Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis			
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique			
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias			
		BERNARD Sébastien	P		
		DOMPNIER Nathalie			
		SURREL Hélène			
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAAPE, APEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie			
		MESSIÉ Christine			
		MEUNIER Frédérique	P		
		ZAKAR Saïd			
3	Accord entre l'association Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes et le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes	GILLES Pascale			
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	MOLY Agathe			
		MONNET Alexis			

P : procuration

# 3

Fédération régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	LEPINAY Reine		
Accord entre UNEF, AFEV et FAGE	BERTHON Soraya	P	
	HOSTETTLER Thomas		
Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	CALMETTE Alain		
Comité régional olympique et sportif Auvergne-Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine		
Agence régionale du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	RIGOLLET Johann		
	ROSSI Sylvie		
Union fédérale des consommateurs « UFC que choisir » d'Auvergne-Rhône-Alpes	NODIN Alain	P	
Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Auvergne-Rhône-Alpes	PLANCHON Nicolas		
	POISSON Patricia		
Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	LE ROUX Céline		
Accord entre l'Association Auvergne-Rhône-Alpes des conservateurs et des professionnels des musées de France (AARAC) et la Fondation du patrimoine	JACOMY Bruno		
Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	ROCHER François		
Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne-Rhône-Alpes	CRAMARD Odile		
Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques		
	BOCHATON Alice		
	GRATALOUP Sylvain		
	VENEL Anne-Laure		
	Non désigné(e)		
Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	LAI-PUIATTI Marisa		
Accord entre Agir tous pour la dignité (ATD) Quart-monde, la Fédération des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes du Secours populaire français, et la coordination régionale Auvergne-Rhône-Alpes du Secours catholique	JACQUART François		
Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon		
Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT) Auvergne-Rhône-Alpes	de MONTGOLFIER Annick		
Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	BERTRAND Jean-Jacques		
Association nationale des apprentis	MARTIN Baptiste		
Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	VIALLON Christian		

P : procuration

<b>3</b>	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BELOT-DEVERT Marie-Charlotte	P		
		BONNEFOY Thomas			
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	CONSTANCIAS Hubert			
		RESCHE-RIGON Frédérique			
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc			
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	VERILHAC Yves	P		
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane			
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	OUVRIER-BUFFET Gérard	P		
		PELLET Anne			
		WALBAUM Ludovic			
		RIALHE Anne	P		
<b>4</b>	Personnalités qualifiées	CARUANA Laurent			
		COLLONGE Martine			
		MANET Louis			
		MERCIER Chantal	P		
		PEYREFITTE Carole			
		QUADRINI Antoine			
		VERNEY-CARRON Florence	P		

P : procuration

# Contacts

## Délégué général

**Grégory MOREL**

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

## Déléguée générale adjointe

**Ingrid RANCHIN**

ingrid.ranchin@auvergnerhonealpes.fr – Tél : 04 26 73 55 16

## Déléguée générale adjointe

**Corinne LEBRETON**

corinne.lebreton@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 48 72

## Chargés d'études

**Nicole DAGHER**

nicole.dagher@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 51 70

**Anne CHAUMILLON**

anne.chaumillon@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 32 17

**Michel RAFFIN**

michel.raffin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 45

## Contact presse

**Nancy PIEGAY**

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,  
inscrivez-vous à notre newsletter sur

[lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr](mailto:lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr)

ou retrouvez les informations sur le site internet  
[ceser.auvergnerhonealpes.fr](http://ceser.auvergnerhonealpes.fr)

## CONTRIBUTION

L'attractivité du système économique et social suisse provoque un développement des flux transfrontaliers dans le bassin lémanique si important que le phénomène constitue désormais un fait régional majeur à l'échelle d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Cette polarisation si importante pour l'économie et l'emploi de part et d'autre de la frontière génère un nœud gordien de trois défis à relever pour les territoires : emploi ; foncier et logement ; mobilités.

Le CESER concentre son attention sur ces défis et formule pour les acteurs concernés dont la Région quatre recommandations pour un développement transfrontalier plus cohérent et partagé :

- Renforcer la gouvernance pour une voix commune côté français,
- Se doter des données indispensables à une vision dans l'espace et le temps,
- Placer au cœur de l'action le pragmatisme et l'expérimentation,
- Assurer la cohésion sociale par une équité des financements.

BASSIN LÉMANIQUE | AUVERGNE-RHÔNE-ALPES | SUISSE |  
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE | FRONTIERE |  
COORDINATION TRANSFRONTALIERE |

Crédits photos : 123RF.

[ceser.auvergnerhonealpes.fr](http://ceser.auvergnerhonealpes.fr)



**CESER AUVERGNE - RHÔNE-ALPES / LYON**  
125 rue Smith – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02  
T. 04 26 73 49 73

**CESER AUVERGNE - RHÔNE-ALPES / CLERMONT-FERRAND**  
59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2  
T. 04.73.29.45.29